

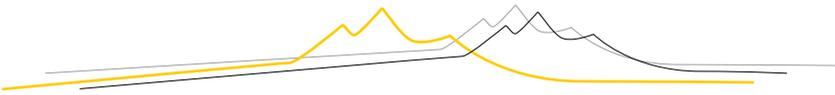
AMÉLIORONS ET VALORISONS NOS ENTRÉES DE BOURGS



*Les Parcs
des Pyrénées françaises*



Parc del Pirineu català



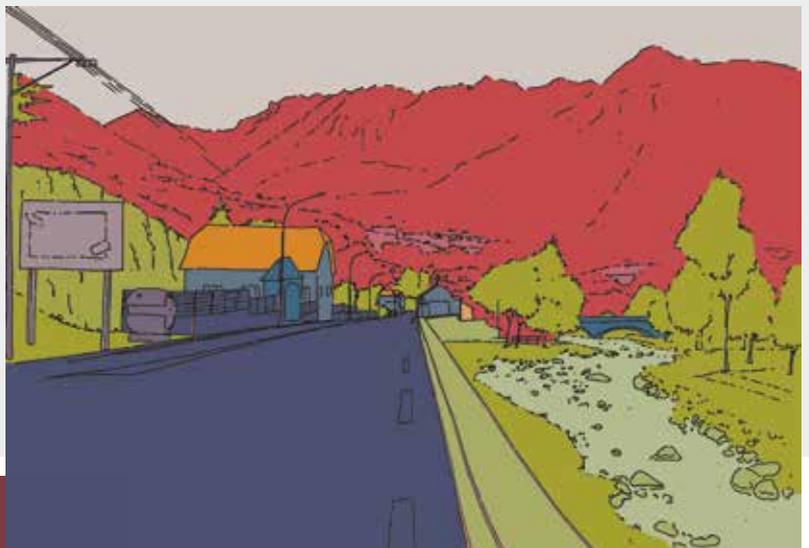
Les Parcs des Pyrénées françaises

Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises (PNRPA), et des Pyrénées catalanes (PNRPC), ainsi que le Parc national des Pyrénées (PNP), travaillent ensemble sur des actions visant à caractériser les paysages, suivre leurs évolutions et les accompagner afin de préserver voire restaurer la qualité de notre cadre de vie.

En 2011–2012, ils ont décidé de travailler sur le thème des « entrées de bourgs », afin d'aider les aménageurs à mieux considérer ces espaces et les accompagner dans leurs interventions. Les entrées de bourgs sont en effet des espaces de référence où se joue l'image du territoire. Ces secteurs constituent aussi les lieux très convoités pour le développement urbain. C'est sur ces espaces que se jouent également les compromis pour le respect des espaces agricoles et dits « naturels ».

Pour cela, 25 bourgs par Parc ont été étudiés, soit 75 au total. Leurs entrées ont été photographiées, commentées et étudiées. C'est à partir de ces diagnostics qu'a été réalisé ce guide, destiné aux élus, services techniques et maîtres d'oeuvre en matière d'aménagement.

Il se présente sous la forme de fiches techniques qui reprennent les principaux leviers d'actions pour préserver ou améliorer la qualité paysagère des entrées de bourgs pyrénéens.



SOMMAIRE

GRAND PAYSAGE	FICHE 1.1	Prendre en compte les éléments majeurs du paysage	5
	FICHE 1.2	Maintenir la vitalité d'un paysage agropastoral pyrénéen	7
PAYSAGE LOCAL	FICHE 2.1	Prendre en compte le végétal : palettes et formes diverses	9
	FICHE 2.2	Gérer les dénivelés	12
	FICHE 2.3	Utiliser et valoriser la roche : falaises, rochers, murs et murets	15
	FICHE 2.4	Mettre en valeur l'eau	17
ESPACE PUBLIC	FICHE 3.1	Matérialiser la rue	19
	FICHE 3.2	Etre économe et cohérent en mobilier	21
	FICHE 3.3	Maîtriser la publicité et la signalétique	23
URBANISME	FICHE 4.1	Organiser l'implantation du bâti	25
	FICHE 4.2	Marquer les limites	27
	FICHE 4.3	Respecter la volumétrie	29
ARCHITECTURE	FICHE 5.1	Mettre en valeur les éléments patrimoniaux	31
	FICHE 5.2	Améliorer la qualité des façades	33

Petit lexique méthodologique

Les indicateurs

Si la vallée de mon village se caractérise par une topographie en « U » avec un fond plat couvert d'un bocage très dense (comme dans le bassin de Foix par exemple), alors on tient là deux indicateurs : le profil en « U » et le bocage dense. A quoi servent ces indicateurs ? A évaluer l'écart entre ce que je perçois lorsque j'entre dans mon village et les caractéristiques du paysage de ma vallée. Si le bocage du fond de ma vallée a disparu à l'entrée de mon village, c'est peut-être dommage pour mon entrée...

Grand paysage

C'est une portion de territoire. C'est le « cadre » de mon village, de mon bourg. C'est ma vallée, mon bassin, mon plateau... Or ma vallée n'est pas identique à la vallée suivante...

Paysage local

Le paysage local est formé par l'ensemble des éléments qui constituent l'écrin de mon village : herbages, haies, murets, bois, falaises,... La pierre de ma vallée n'est pas forcément la même que celle de la vallée d'à côté, les murets ne sont pas réalisés traditionnellement de la même manière, les toitures non plus,...

L'outil graphique d'évaluation

C'est un outil simple d'appréciation de l'entrée étudiée. Il rassemble les différents « indicateurs » qui ont été identifiés et évalués (de 0 à 5) pour chacun d'eux l'écart entre l'identité paysagère du territoire et ce que l'on perçoit lorsque l'on entre dans le village. Si comme indicateur du paysage local j'ai « murets de pierre sèche » et que je n'ai que des murets de parpaing sur mon entrée, je vais « noter » faiblement cet élément. A la lecture de cet outil, je perçois immédiatement les forces et les faiblesses de mon entrée.



Fiches pratiques thématiques

Ce sont des fiches pratiques qui donnent un certain nombre d'outils pour améliorer la qualité des entrées de bourg en fonction de l'identité territoriale locale.

Avant de commencer, un peu de méthode...

Les paysages, notamment ceux des Parcs pyrénéens, ont une valeur patrimoniale majeure. Cette valeur patrimoniale contribue à la vie du territoire et témoigne d'une économie agro-pastorale qui a façonné ces paysages.

L'identité de chaque vallée de montagne, de chaque bassin, de chaque plateau vient de cette alchimie, de cette longue histoire entre l'homme et la nature, avec un territoire qui peu à peu « a été fait terroir ».

Alors pourquoi s'intéresser au paysage des entrées de bourg ?

Parce que les entrées standardisées ôtent leur identité aux bourgs, leur font perdre leur valeur patrimoniale et donnent une image dégradée des Pyrénées. Cette disharmonie nuit à la qualité du cadre de vie.

Comment y parvenir ?

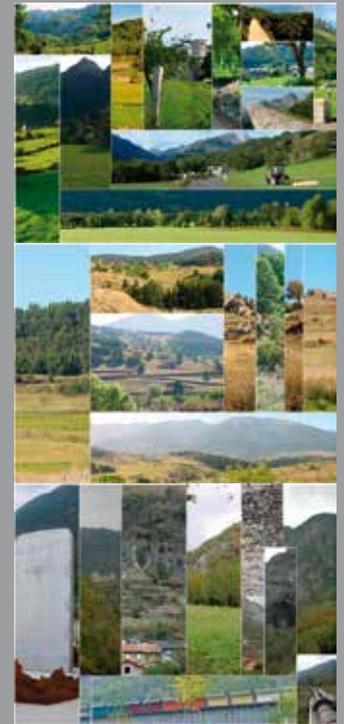
D'abord en apprenant à connaître le paysage de la commune, c'est-à-dire en définissant ses spécificités identitaires (les indicateurs*). Qu'est-ce qui fait que le paysage de la vallée où se trouve mon village n'est pas tout à fait le même que celui de la vallée voisine ? Ensuite en évaluant l'écart entre le paysage perçu sur mon entrée de village et le paysage plus global du territoire, au moyen d'un « outil graphique d'évaluation ».

Dans quel but ?

Réduire l'écart patrimonial entre mon entrée de village et le territoire. Permettre le développement local en valorisant l'image des entrées de bourg.

Pourquoi faire tout ce travail d'identification et d'évaluation avant d'aller consulter les fiches pratiques thématiques ?

Parce que ces fiches pratiques thématiques* ne sont pas des « recettes » ; elles font fréquemment référence à l'identité du territoire. Parce qu'une belle entrée de bourg ne sort pas d'un catalogue mais est le fruit d'un rapport harmonieux au territoire.



Planches photographiques de l'identité paysagère visuelle ; de haut en bas : le Vicdessos (PNRPA), le Val d'Azun (PNP) et le Haut Conflent (PNRPC). Les seuls camaïeux de couleurs parlent d'eux-mêmes quant à la diversité des paysages.

La méthode proposée

Cette méthode est ici succinctement décrite. Il est conseillé de faire appel aux services du Parc pour amorcer ce travail.

Dans la mesure du possible, l'étude des entrées de bourgs aura toujours intérêt à être incluse dans une étude globale de programmation de l'aménagement et de l'urbanisme du bourg.

Etape 1 Caractériser le paysage de mon village, de mon bourg

Définir l'entité paysagère à laquelle appartient ma commune

Les ressources

- Bibliographie. De nombreux ouvrages font l'inventaire des paysages d'une région. Il est également primordial de s'intéresser à l'histoire et à l'économie rurale d'un territoire pour bien le comprendre.

- Ressenti citoyen. Il y a bien souvent, au sein de la population d'une commune, diverses personnes ou associations qui ont acquis une réelle connaissance de la commune, et de son histoire. Il peut être très riche de les consulter et de croiser ces regards.

- Pratique du terrain. Arpenter et photographier, c'est connaître !

- Partenaires. Le Parc, mais aussi le CAUE, le CPIE, ... sont autant de partenaires qui peuvent aider les communes à bien connaître les spécificités de leur paysage.

Dans le PNP les entités paysagères fonctionnent par vallée : la vallée d'Aspe, la vallée d'Aure, le val d'Azun, ...

Dans le PNRPA les entités paysagères fonctionnent par « micro-pays » : le Vicdessos, le Haut-Salat, le Volvestre, ...

Dans le PNRPC les entités paysagères fonctionnent par vallée ou par plateau : la basse vallée de la Têt, les hauts plateaux de la Têt, le Capcir, ...

Les outils

- Cartographier. Il s'agit de définir les contours de l'entité paysagère à laquelle appartient ma commune.

- Décrire. Il s'agit d'énoncer ce qui caractérise ce paysage : la topographie de la vallée (encaissée, large,...), la nature du paysage agropastoral (bocage, large plaine agricole,...), l'implantation du bâti et ses caractéristiques propres (toitures, matériaux, organisation des ouvertures,...)...

- Photographier. De bonnes photos valent parfois mieux qu'un long discours ! En comparant les photos de deux vallées différentes, il est souvent très aisé de distinguer les différences qui font les spécificités de chaque paysage.



Cartographie des entités paysagères (PNP)

Définir les indicateurs (c'est-à-dire les principales caractéristiques) du «grand paysage» qui constituent l'entité paysagère à laquelle ma commune appartient

- Liste type d'indicateurs pour un territoire de montagne : Implantation du village (crête, pied de versant, versant) / Topographie (massif, altiplateau, profil de la vallée, bassin intramontagnard) / La roche (affleurements, falaises, blocs,...) / L'eau (cours d'eau, ripisylves, canaux) / Perspectives / Panorama / Occupation des sols sur les versants / Paysage agro-pastoral (trame bocagère, lentille agricole,...)



3 indicateurs du Grand Paysage (bassin de Foix ; PNRPA) : perspective, bocage lâche, versants boisés

Définir les indicateurs du «paysage local» de la commune

- Liste type d'indicateurs pour un territoire de montagne : Murs, murets, soutènements (maçonnés, de pierre sèche,...) / Talus / L'eau (cours d'eau, ripisylve, canaux) / Palette végétale / Architecture (isolée, patrimoniale, vernaculaire, industrielle) / Jardins / Paysage agro-pastoral (la haie, l'herbage,...)



3 indicateurs du Paysage Local (bassin de Foix ; PNRPA) : murets, haies (trame bocagère), herbages exploités

Si dans ma vallée on trouve fréquemment des murs de pierre sèche qui marquent le parcellaire, alors les murets de pierre sèche constituent un indicateur local.

A quoi sert cet indicateur ?

Comme pour le grand paysage : à évaluer l'écart entre ce que je perçois lorsque j'entre dans mon village et les caractéristiques du paysage de ma vallée.

Etape 2 Faire le point sur la qualité de mon entrée de bourg

Prendre en compte « individuellement » les éléments qui composent l'entrée

L'entrée de mon village doit faire l'objet d'une évaluation afin de bien se rendre compte de ses qualités et de ses défauts. Cette évaluation se fera sur 5 domaines. D'une part, les thématiques Paysage local et Grand paysage, décrites avant, évalueront l'écart entre l'entrée et les références identitaires locales. D'autre part, trois thématiques sont plus liées à l'aménagement :

Les indicateurs «rue/espace public» :

Mobilier / Publicité / Réseaux aériens / Espaces publics

Les indicateurs «urbanisme» :

Implantations / Limites espace public/privé / Volumétrie

Les indicateurs «architecture» :

Façades / Matériaux / Eléments patrimoniaux

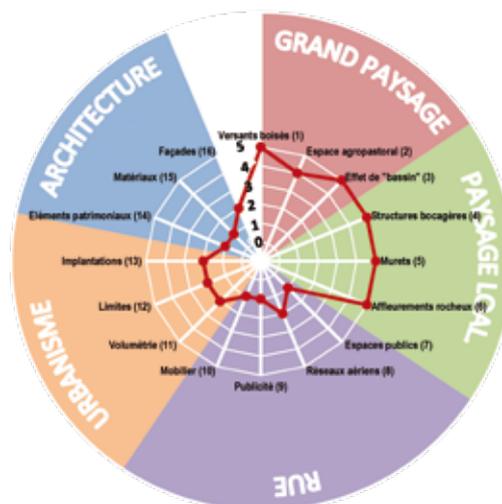
Etape 3 Evaluer l'écart entre l'identité du territoire et ce que je perçois en entrée de mon bourg

Evaluer chaque indicateur au moyen d'un graphique

L'« outil graphique d'évaluation » permet d'évaluer mon entrée de bourg, de manière très simple. Le bocage de la vallée est-il bien présent ? Les estives sont-elles bien perceptibles ? Le mobilier est-il homogène ? Y a-t-il des enseignes ou des réseaux aériens qui dégradent la perspective sur le clocher ?...

Réaliser cette évaluation doit se faire sur le terrain et à plusieurs afin de croiser les regards. Il est utile de réaliser des clichés car on pourra reprendre cette évaluation à partir des photos, ce qui pourra peut-être moduler et préciser le travail.

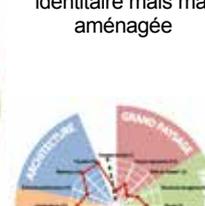
Un indicateur qui ne peut être noté ne reçoit pas de note. Cela se présente parfois pour les domaines du Grand paysage et du Paysage local notamment.



Exemple d'une entrée identitaire mais mal aménagée



Exemple d'une entrée identitaire et bien aménagée



Exemple d'une entrée bien aménagée, mais pas identitaire



Exemple d'une entrée chaotique, il y a du bon et du mauvais

Conclusion

Comment utiliser les fiches pratiques thématiques ?

Deux préalables :

- Caractériser l'entité paysagère à laquelle ma commune appartient :

- Evaluer la cohérence de l'entrée de bourg avec les caractéristiques identitaires locales au moyen de l'outil graphique d'évaluation.

- Analyser les résultats de l'outil graphique d'évaluation :

- Les points forts de mon entrée. Ce sont ceux qui correspondent à des indicateurs qui ont été bien notés.

- Les points faibles pour lesquelles les fiches peuvent m'aider. Ce sont ceux qui correspondent à des indicateurs qui ont été mal notés.

Prendre en compte les éléments majeurs du paysage

Pourquoi ?

Chaque paysage est spécifique : préserver le cadre de vie et convenablement traiter les entrées de bourg passe en premier lieu par le respect et la mise en valeur de cette spécificité. Les éléments majeurs d'un paysage caractérisent bien souvent l'identité du territoire. Si ces éléments ont totalement disparu en entrée de bourg, c'est que celle-ci est complètement banalisée.

L'évolution des paysages change profondément l'atmosphère d'une vallée. Cette évolution est souvent imperceptible, car relativement lente, mais profonde. Il est donc primordial de bien connaître le Grand paysage pour en percevoir et en maîtriser, dans la mesure du possible, les évolutions néfastes

pour l'identité d'un territoire.

En effet, ce n'est pas en recréant, sur quelques mètres carrés, un bocage ou un chaos rocheux totalement disparu du paysage ou simplement masqué par la forêt, que l'on va convenablement aménager une entrée de village.

Comment ?

Dans les Pyrénées, les principales problématiques tournent autour de la fermeture des paysages. Lorsqu'il y a déprise agricole, la forêt gagne inmanquablement du terrain et les paysages se ferment. Alors les horizons disparaissent, les autres villages et les fermes isolées aussi, et le sentiment d'isolement grandit. Le sentiment peut insidieusement accélérer la déprise, à côté de bien d'autres facteurs.

Il est donc très utile de maîtriser, au moyen de divers outils, l'occupation des sols. Cette maîtrise ne peut-être totale car certaines mutations sont le fruit de mécanismes complexes qui dépassent très largement les domaines du paysage et même de l'économie locale. La collectivité peut cependant maîtriser certaines caractéristiques du paysage qui lui paraissent importantes (panorama, secteur bocager, secteur marqué par de nombreuses murettes de pierre sèche, perspective sur une halle, une fontaine,...).



Evolution du paysage en entrée de village sur le plateau du Capcir (PNRPC)



Evolution du grand paysage dans le Val d'Azun, en direction du col de Bordères (PNP)



Evolution du grand paysage dans le Haut-Salat, au pied du Mont Valier (PNRPA)

Quelques éléments majeurs du paysage que l'on retrouve souvent en montagne :

- **Le profil de la vallée.** S'il est en « V » la vallée est très profonde, très étroite et donc souvent très boisée car peu exploitable. S'il est en « U » la vallée possède un fond plat pâturé ou même cultivé. Les versants sont fréquemment moins pentus et donc plus pâturés.
- L'organisation du **paysage agro-pastoral.** En montagne, ce paysage est souvent bocager mais il existe bien des types de bocage selon la dimension des parcelles et leur forme et selon la nature des délimitations de parcelles : murets ou amas de pierres avec ou sans végétation, haie basse taillée, haie mixte arbustes/arbres, arbres seuls en cépée,...
- Les **panoramas**, les **points de vue majeurs**, les **perspectives.** Si un haut massif se trouve dans l'axe d'une vallée, cette perspective est identitaire pour le territoire, de même si l'organisation du paysage permet la covisibilité de villages à villages.

Les outils pour prendre en compte les éléments majeurs

Les directives de protection

et de mise en valeur des paysages

Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, définis en concertation avec les collectivités territoriales concernées, l'Etat peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages (Code de l'Environnement : article L350-1). Ces directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables à ces territoires. Elles sont élaborées à l'initiative de l'Etat ou de collectivités territoriales.

Le paysage dépassant largement les limites communales, les actions à envisager sont parfois à impulser à des échelles plus larges : communauté de communes, ... Une échelle adaptée rendra la réflexion plus perspicace et offrira aux actions une meilleure efficacité.

La Loi Montagne

Loi n° 85-30 du 09/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne

Elle instaure des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs et procédures spécifiques (articles L 145-1 et suivants du Code de l'urbanisme). Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique.

Le PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Les entrées de bourgs sont parfois délaissées dans les politiques d'aménagement communales. Lors de la réalisation d'un PLU, le PADD permet de décliner une stratégie sur l'ensemble du territoire communal : c'est l'occasion de développer de nouvelles perspectives sur les entrées de bourg.



Exemples d'analyses paysagères dans le cadre d'études Amendement Dupont : étude de la perception du bourg dans le paysage.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) traduisent localement la volonté du PADD. Elles peuvent cadrer le développement futur de l'entrée en marquant des limites claires à l'urbanisation. En bordure des axes classés à grande circulation, une étude Amendement Dupont (Code de l'Urbanisme article L 111-1-4) peut fixer très précisément les conditions d'implantation en entrée de bourg.

Le règlement (Code de l'urbanisme article L123-1-5-7) peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

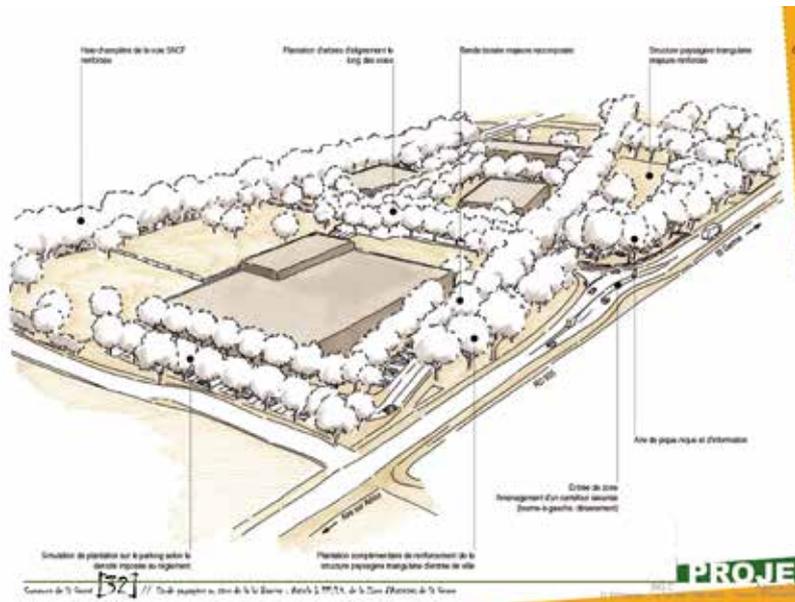
Le règlement (Code de l'urbanisme article L 130-1) peut également classer comme espaces boisés classés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies et des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

La délibération prescrivant l'élaboration d'un document d'urbanisme peut également soumettre à déclaration préalable, sur tout ou partie du territoire concerné par ce plan, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement.

La Trame verte et bleue est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors (couloirs de circulation pour la biodiversité) qui les relient. Sur certaines entrées de bourg, cette trame peut être une composante forte du projet.

La Charte des Parcs

Selon les axes définis spécifiquement à chaque territoire, les Chartes permettent de conforter des volontés locales en les replaçant dans un contexte plus global. En cela elles sont un appui pour les élus. Les projets d'ouvertures paysagères soutenus par le PNRPA par exemple s'inscrivent dans le cadre global de la Charte.



Exemple de perspective aérienne dans le cas d'études pour l'ouverture à l'urbanisation de zones en entrée de bourg.

La qualité des paysages pyrénéens dans les zones habitées dépend essentiellement de la vitalité de l'économie agro-pastorale. Il est toujours très efficace de combiner les outils réglementaires (PLU, ...) en faveur de la préservation des sols agricoles avec des actions de soutien à l'agriculture. Voir pour cela la brochure « Agriculture et foncier ; quelles possibilités d'action pour une commune ou une communauté de communes ? » téléchargeable sur le site du PNRPA.

Bibliographie et liens utiles

- Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Paysage_et_aménagement_foncier_agricole_et_forestier.pdf
- Maîtrise de l'espace et Charte de parcs : www.parc-naturel-pyrenees-catalanes.com/
- Agriculture et Foncier ; quelles possibilités d'action pour une commune ou une communauté de communes ? <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
- Fiche « 1.2. Grand paysage : Maintenir la vitalité d'un paysage agro-pastoral montagnard » du présent guide
- Fiche « 5.1. Mettre en valeur les éléments patrimoniaux » du présent guide
- Fiches « urbanisme » du présent guide
- Charte agriculture, urbanisme et territoire : http://www.hautes-pyrenees.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/_charte_agriculture_WEB_cle0528e5-1.pdf

Maintenir la vitalité d'un paysage agro-pastoral pyrénéen

Pourquoi traiter ce thème lorsque l'on parle d'entrée de bourg ?

Dans la majorité des cas, les villages pyrénéens sont inclus dans un écrin d'herbages et/ou de jardins vivriers. Lorsque cet écrin disparaît, la futaie ou la broussaille se rapprochent du village, ferment les perspectives, et changent radicalement l'atmosphère des lieux. L'activité agro-pastorale reste donc le meilleur garant de la qualité des paysages montagnards aux abords des villages (et ailleurs !).

Comment ?

• La question de la valeur agronomique des terres

Pour préserver les caractéristiques majeures d'un paysage agro-pastoral montagnard, il est très utile de prendre en compte la valeur agronomique des terres dans l'évaluation de la qualité et de la valeur d'un paysage.

Lorsque l'on parle d'entrée de bourg, on s'intéresse aux parcelles situées à la périphérie de celui-ci. Ces parcelles sont fréquemment les plus plates de la commune. Or de nombreuses études ont montré qu'en zone de montagne, la pérennité des exploitations agricoles d'une part, et donc le maintien de l'exploitation des parcelles de pente d'autre part, dépendent notamment de la disponibilité de ces parcelles plates. Ouvrir trop vite à l'urbanisation des terres aux abords du village peut donc avoir d'importantes conséquences sur les équilibres fondamentaux de l'économie agro-pastorale de l'ensemble de la commune.



Simulation du foncier agricole fragilisé aux abords d'un village dans le bassin de Foix (PNRPA). Chaque cercle représenté à un diamètre de 100 m.



Sur cet exemple en vallée d'Aure (PNP), l'extension de l'urbanisation s'est faite de manière compacte, selon des volumes identitaires (cf photo) et en accroche à du bâti ancien. L'espace agricole est préservé.



Une exploitation n'ayant que peu de terres plates à haute valeur agronomique peut, par exemple, ne plus être transmissible car sa rentabilité est menacée.

Autre effet pervers : l'ouverture à l'urbanisation de parcelles plates a pour conséquence immédiate de faire augmenter le prix du foncier. Si l'agriculteur cède à la tentation de vendre du terrain à bâtir, il peut mettre en péril la rentabilité et la pérennité de son exploitation.

• La question de la cohabitation agro-pastoralisme / pavillons

Autre conséquence du développement non contrôlé de l'urbanisme aux abords du village : les conflits de voisinage.

Il est en effet fréquent que les résidents d'un pavillon situé au contact direct des terres de culture ou d'élevage se plaignent des bruits et des odeurs liés à l'activité agricole.

La complexification du travail de l'agriculteur est donc directe et immédiate. Dans certains cas, cela va même l'encourager à chercher à vendre certaines parcelles comme terrains à bâtir, ce qui alimentera encore le processus de consommation de l'espace agricole.

• La question du morcellement des terres agricoles

Ces difficultés de cohabitation ne se limitent pas aux « nuisances » sonores et olfactives. Il faut aussi signaler les problèmes de morcellement des terres et donc d'accès, de transport du matériel, de déplacement des troupeaux, de clôtures à entretenir,...

On estime qu'un pavillon implanté en zone agricole conduit à fragiliser 3,14 ha de surface agricole (100 m autour du pavillon). Dans l'exemple ci-contre, on peut se rendre compte que les parcelles cultivées (en vert) qui se trouvent enclavées au milieu des pavillons n'ont plus aucun avenir agricole.

En refusant le mitage qui crée les conditions d'une cohabitation délicate entre résidents et agriculteurs, on participe donc à la vitalité de l'économie agro-pastorale tout en préservant les paysages des entrées de village.

Avec les problématiques de Grand paysage (fiche 1.1.), ces problématiques de cohabitation et de morcellement des terres sont les socles d'une réflexion sur les entrées de bourg et sur leur capacité à révéler l'identité du territoire.



Parcelle en cours d'enrichissement dans le bocage du val d'Azun (PNP) donnant un sentiment de déprise agricole en entrée de village.



Cette entrée de village dans le val d'Azun est remarquable par la vitalité agro-pastorale qui maintient des herbages entretenus jusqu'au pied des maisons. L'arbre aussi est maintenu à sa place.



Carte postale ancienne montrant la vitalité de l'économie agro-pastorale avant la déprise agricole dans le Haut-Salat (PNRPA) : paysage ouvert, bocage très entretenu.



Ici, dans le Massatois (PNRPA) voisin du Haut-Salat, si le fond plat de la vallée reste exploité, la forêt a largement regagné les versants.

Le développement lâche de l'habitat au cœur de secteurs agricoles à forte valeur agronomique crée une forme de mitage des paysages et des parcelles agricoles. Il pose la question de la pérennité des espaces agricoles résiduels, encerclés par l'habitat.

Les fiches suivantes traitent davantage de problématiques d'aménagement. Retenons qu'avant de penser aménagement, il faut penser paysage et urbanisme, car dans bien des cas une belle entrée de village commence par là. Lorsque l'écrin rural d'un village est mité, alors l'aménagement peut prendre le relais, remettre du « local » dans l'espace (la végétation, les murets,...) mais il ne pourra pas tout, loin de là !

Préserver les espaces agricoles, c'est favoriser une activité économique, un réseau de producteurs, un espace entretenu, des paysages ouverts, une vie dans les territoires ruraux.

Les outils pour maintenir la vitalité du paysage

Les quelques outils présentés ici sont une synthèse du guide « Agriculture et foncier ; quelles possibilités d'action pour une commune ou une communauté de communes ? » (cf bibliographie).

Combiner les outils concrets

en faveur de la préservation des sols agricoles et les actions de soutien à l'agriculture

Concrètement, des mesures sont envisageables pour gérer le foncier et l'occupation des sols. Parmi elles, les documents de planification (SCOT, PLU,...) permettent de décider de la place de l'agriculture sur le territoire de la collectivité. Des actions peuvent être mises en œuvre comme la création d'îlots fonciers, d'Associations Foncières Pastorales ou encore le recours à la SAFER pour le droit de préemption et la possibilité de rachat des terres. Les démarches de gestion du foncier peuvent être couplées à des actions visant à renforcer l'attractivité et l'ancrage des activités agricoles, couveuses et nurseries d'exploitations agricoles, SCOP territoriales, baux de collectivités publiques, fermes relais et fermes communales, convention de mise à disposition de la SAFER, etc.

Intégrer l'activité agricole dans les documents d'urbanisme

L'objectif d'un document d'urbanisme est d'organiser l'évolution du territoire. Il doit déterminer les espaces cohérents dévolus à chaque activité (urbanisme, artisanat, forêt, agriculture) pour assurer leur développement et leur bonne coexistence.

Il est donc conseillé de prendre en compte un maximum de paramètres locaux et donc de réaliser une étude détaillée des contextes fonciers, agricoles, paysagers et naturels en phase diagnostic. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pourra alors s'appuyer sur une fine connaissance du territoire et de l'économie agricole. L'étude du contexte agricole doit :

- caractériser l'activité agricole et sa dynamique,
- cartographier et hiérarchiser les espaces les plus stratégiques pour l'agriculture,
- localiser les bâtiments agricoles et identifier leur vocation.

Principales règles d'un PLU permettant d'assurer un développement cohérent du territoire

- Développer l'urbanisation en continuité des bourgs existants.
- Éviter le mitage qui est dommageable pour la qualité paysagère et plus coûteux (étalement des réseaux) qu'un urbanisme plus compact en prolongement du bourg. Il met par ailleurs en péril la cohérence des secteurs agricoles, forestiers (risque incendie), des secteurs naturels et leur accès.
- Remplir les « dents creuses » c'est-à-dire urbaniser les parcelles non encore bâties au milieu d'un secteur déjà largement urbanisé. Cela permet de densifier, de maintenir une cohérence d'ensemble, de limiter les surfaces de contact entre zones urbaines et zones non urbaines (sources potentielles de conflits) et de réduire la consommation d'espace agricole à haute valeur agronomique puisque l'on construit sur du foncier agricole déjà largement fragilisé.
- Donner à l'urbanisation des limites claires afin d'éviter un développement en linéaire (extension de réseaux, perception négative des entrées de villages,...).
- Trouver le bon type de zonage pour les sièges d'exploitations (micro-pastillage,...) pour garantir la pérennité des entreprises agricoles. Classer les terres les plus productives en « A » et non en « N ».

Bibliographie et liens utiles

- Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Paysage_et_aménagement_foncier_agricole_et_forestier.pdf
- Maîtrise de l'espace et charte de parcs : www.parc-naturel-pyrenees-catalanes.com/
- Agriculture et Foncier ; quelles possibilités d'action pour une commune ou une communauté de communes ? : http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/IMG/pdf/VADEMECUM_internet1-12.pdf

Prendre en compte le végétal : palettes et formes diverses

Pourquoi s'intéresser au végétal lorsque l'on traite une entrée de village ?

Le végétal participe largement à l'identité d'un territoire rural. En effet, la végétation est l'une des résultantes (immédiatement perceptible par tout un chacun) d'un milieu spécifique (géologie, climat, orientations, etc.).

Ainsi, si les paysages du Capcir (PNRPC) ne sont pas ceux de la vallée d'Aspe (PNP) ou de la montagne du Plantaurel (PNRPA), c'est pour de multiples raisons (topographie, climat, géologie, ...) mais c'est aussi parce que les essences locales y sont différentes.

Le végétal est aussi soumis à la volonté, aux traditions, aux méthodes forestières et/ou agro-pastorales. Le bocage Cerdan (PNRPC) n'est pas celui du Séronais (PNRPA).

Comment prendre en compte la ou les palettes végétales mais aussi les diverses formes (haies, alignements, ...) ?

Pour prendre en compte cet élément majeur de l'identité du territoire qu'est le végétal dans sa nature (essences) et dans sa forme (haies, bosquets, arbres isolés, etc), il faut tout d'abord le connaître.

En territoire rural, la palette végétale (ensemble des différentes essences que l'on retrouve communément dans tel ou tel terroir) est composée d'essences locales. Pour connaître cette palette végétale locale, il est donc précieux d'avoir une bonne connaissance des pratiques pastorales, agricoles, forestières et artisanales du territoire.



Le bocage Cerdan (PNRPC). Ici le peuplier et le saule dominant. L'arbre est uniquement présent sur les limites du parcellaire.



Le bocage du Séronais (PNRPA). Ici le frêne mais aussi le chêne sont fortement présents. Si l'arbre marque le parcellaire par les haies champêtres, il est également présent au milieu des parcelles.

Un peu de vocabulaire

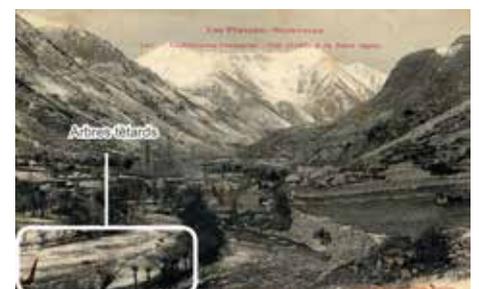
- **Les essences exotiques** sont celles qui ont été introduites par l'homme dans un milieu donné. On peut penser qu'elles n'ont rien d'identitaire dans un paysage pyrénéen mais notons qu'il y a une exception majeure : les stations thermales. Leur développement s'est accompagné d'espaces publics paysagers où l'on n'a pas hésité à introduire massivement des essences exotiques capables de s'adapter au milieu. Ces essences forment parfois une véritable palette végétale unique qui participe très largement à l'identité locale comme à Vernet les Bains (PNRPC) par exemple.

- **Les essences exotiques envahissantes (appelées aussi invasives)** telles que le robinier faux acacia (l'acacia), et certains peupliers possèdent parfois une place importante dans l'économie agro-pastorale locale. Pour ce qui est du paysage, elles participent cependant souvent à une certaine banalisation. Par ailleurs, elles deviennent en peu de temps des agents de perturbation nuisibles à la biodiversité autochtone des écosystèmes parmi lesquels elles se sont établies : le buddleia (arbre aux papillons), l'ailante (frêne puant), la renouée du Japon, le mimosa, les bambous, le pyracantha ...

Les outils pour prendre en compte le végétal

Inventaire botanique par «formes»

Réaliser un inventaire botanique exhaustif ne représente que peu d'intérêt. Il est donc utile de faire cet inventaire botanique selon les différentes formes, et usages locaux qui sont autant d'outils d'aménagement.



Vallée du Carol (PNRPC)

Les lisières

En regardant les essences qui s'y développent on peut s'en inspirer pour préférer une lisière de feuillus à une plantation de résineux qui rend triste et morne l'entrée du village.

Les bosquets

Fréquemment, les entrées de bourgs ont subi les affres d'un urbanisme linéaire développé en « bourgeons » successifs de part et d'autre d'un des axes d'accès. L'urbanisme est souvent de faible densité et pourvu d'espaces sans affectation traités en espaces verts peu qualitatifs. Dans ces espaces libres, pourquoi ne pas planter de denses bosquets d'arbres locaux (4 frênes et 1 érable champêtre ; 3 chênes, 5 saules, et 1 frêne, etc) qui vont ponctuer l'espace urbain en continuité des bosquets présents dans l'espace agro-pastoral ceinturant le village ?

Même réflexion pour les zones d'activités où l'on dispose de larges espaces publics. De tels bosquets sont parfois plus efficaces pour créer un filtre visuel par rapport aux bâtiments d'activités qu'un alignement d'arbres s'étirant uniformément sur des kilomètres.

Les haies mixtes et les bandes boisées

Elles peuvent faire des merveilles pour habiller une façade urbaine pavillonnaire disgracieuse. Ceci dans le Grand paysage (elles marquent alors des limites nettes aux extensions urbaines) comme dans le Paysage local (elles masquent les arrières de parcelles, les clôtures disgracieuses, etc).

Les haies basses

La haie basse « rurale » se compose de 2 ou 3 (parfois même juste une) essences locales. Elle est utile en entrée de village pour « pincer » la voie afin de faire ralentir les véhicules, pour habiller des clôtures hétéroclites. Attention cependant à l'utiliser de manière logique en limite d'espaces publics/privés, en accompagnement d'un rétrécissement de la chaussée ou d'un passage piéton, etc. La haie basse dans l'espace rural a en effet une fonction principale le marquage des limites cadastrales (cf. fiche « 4.2. Marquer les limites »).



Dans le Bas-Salat (PNRPA) : entrée d'une zone mixte habitat/activités. Une simple haie basse le long de la voie et une bande boisée devant le grand bâtiment changent radicalement la perception du lieu



Toutes les palettes végétales rurales de ligneux (arbres et arbustes) ont ceci de commun qu'elles sont souvent assez réduites. C'est d'ailleurs ce qui participe beaucoup de l'authenticité d'une haie champêtre par exemple. Une telle haie plantée de 15 essences différentes – même locales – sera à coup sûr moins rurale, moins identitaire qu'une haie plantée de 3 essences. Idem pour les arbres isolés. Si l'on prend ces derniers dans le bassin de Foix on trouve tout au plus 3 à 5 essences : le frêne, le chêne, quelques noyers, quelques érables champêtres.

Les arbres isolés

Pour l'aménagement d'une entrée de bourg, l'arbre isolé peut être utilisé pour marquer un lieu : un carrefour, un passage piéton, un monument, une fontaine, un petit espace public, etc. Son emplacement doit avoir du sens car sinon on est dans la décoration. Les arbres isolés peuvent être conduits en différentes formes : tige, bas branchu, ou en cépée (sujet régulièrement recépé et qui repousse sur plusieurs troncs).

Le choix de l'essence doit prendre en compte les besoins de l'arbre pour qu'il puisse se développer selon son port naturel afin d'exprimer toute sa présence dans l'espace... on voit trop d'arbres mal adaptés aux dimensions de l'espace environnant qui sont « nanifiés » ou simplement défigurés par des tailles sévères.

Les alignements le long des voies de circulation et des chemins ruraux

Une seule essence compose en général un alignement : le platane. Il n'a rien de local mais fait partie de nos paysages d'entrée de bourg depuis des siècles. Il est le roi des alignements mais il peut être victime d'un parasite (le chancre coloré). Il est nécessaire avant toute plantation de s'informer auprès des services départementaux de la protection des végétaux s'il peut être utilisé et quelles sont les contraintes en termes de taille (gestion des volumes taillés afin de ne pas propager la maladie).

Mais il y a bien d'autres essences qui peuvent convenir aux alignements : le frêne, le noyer, ... Ces alignements sont un bon outil pour créer un lien entre l'espace rural et le cœur du village.

Les alignements en limite de parcelles

Ce ne sont pas réellement des alignements mais des sujets issus d'un semis spontané dont le développement a été contenu et qui se retrouvent plus ou moins alignés sur une limite parcellaire. Le port est parfois en cépée.

Les talus plantés (futaie ou futaie sur taillis)

Souvent herbeux en montagne, les talus en terre sont parfois aussi couverts d'arbres et/ou d'arbustes spontanés. Le talus planté peut être utilisé pour habiller des talus disgracieux liés à des équipements ayant nécessité de gros terrassements. En montagne, il est rare de voir des talus couverts uniquement d'arbustes ou alors ce sont de grands arbustes (églantier, buis, viorne, ...) qui donnent un aspect de taillis. Une futaie seule sur un talus donnera un très bel aspect en créant un filtre visuel propre à effacer un bâtiment disgracieux par exemple.



En vallée de Cauterets ; talus couvert d'une futaie de frênes.



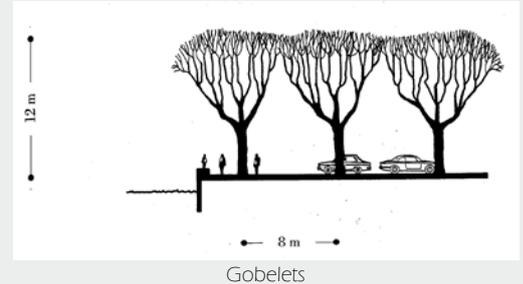
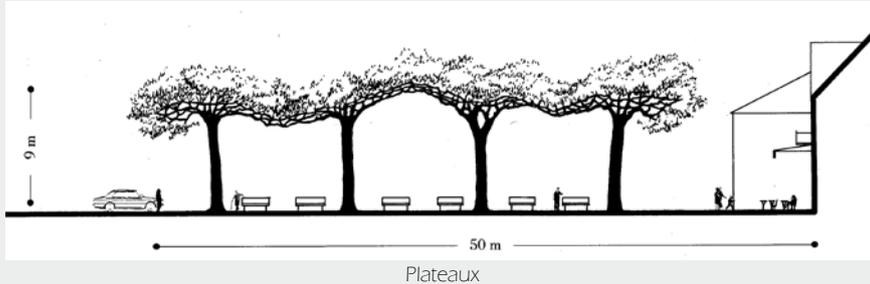
En basse vallée d'Ossau (PNP) ; muret de pierre sèche et alignement de frêne commun en cépée.

Les ripisylves

Voir la fiche « 2.4. Mettre en valeur l'eau ».

Les mails

Le mail est une plantation d'arbres d'une seule essence sur un plan géométrique. Les arbres sont souvent taillés en plateau ou en gobelet (ombrage). Si ces mails sont souvent réservés aux places, on peut en trouver aussi en entrée de village car c'est là – hors les murs – que se sont développés les foirails d'autrefois. Ce type de plantation peut être aisément utilisé pour paysager un parking ou un petit espace public, parce que c'est un modèle particulièrement lié à l'identité rurale.



La question de la taille des arbres

Les principes fondamentaux sont les suivants : respecter la forme naturelle de l'arbre, tailler proprement et selon les règles de l'art, tailler régulièrement pour ne pas couper de trop grosses sections, tailler à la bonne époque. Le choix de la taille se fera en fonction de divers critères : branches mortes ou dangereuses, nécessité d'adapter le gabarit de l'arbre à l'espace, de remonter la couronne, etc. Cf document « Entretenir ses dépendances vertes communales » édité par le PNRPA.

La question de la sécurité routière

L'arbre bien positionné n'est pas dangereux pour l'automobiliste. Il peut même être un outil pour favoriser la réduction de la vitesse : la présence d'un alignement régulier en approche du village permet à l'automobiliste de mieux sentir son allure car chaque arbre constitue un point fixe qui défile plus ou moins vite en fonction de la vitesse.

Par un bosquet, par deux arbres formant une « porte », on peut créer un effet de rétrécissement du domaine public. Associé à un passage piéton, on obtient un effet ralentisseur sans pour autant utiliser de techniques routières peu respectueuses de la ruralité (chicanes par exemple).

Du côté de la réglementation et de l'environnement

Certaines essences (le platane, l'aubépine, ...) peuvent faire l'objet de restrictions quant à leur utilisation. Il convient, pour ne pas faire d'erreurs, de se rapprocher du Service Départemental pour la Protection des Végétaux.

Certaines essences sont invasives (l'ailante, le buddleia, ...) ; il convient alors de proscrire leur utilisation. Des listes de ce type de plantes sont mises à jour par les services des Parcs. Il convient de les consulter.

Les distances de plantation

Le code civil impose un retrait de la limite de propriété de 2 m pour des végétaux dépassant 2 m et de 50 cm pour des végétaux inférieurs à 2 m. Chaque département applique une réglementation propre quant à la distance minimale entre le bord de chaussée des RD et toute plantation de haie ou d'arbre (contact : DDT, Direction des Routes). Selon les PPRGA locaux (plan de prévention retrait gonflement des argiles), des recommandations locales sont édictées pour définir la distance de plantation d'un arbre avec un bâtiment (contact : Commune, DDT).

Quelques coûts à titre indicatif

- Fourniture et plantation d'un arbre 10/12 (+/-4 m de hauteur) y compris tuteurage et ouverture d'une fosse de plantation (3m³) en environnement artificialisé et décompactage des abords : 210 € à 300 € HT l'unité.
- Plantation d'une haie basse (jeunes plans espacés de 80 cm) sur paillis (BRF, provenance locale) en milieu artificialisé (y compris terrassement de 0.4 x 0.5 m) : 16 à 25 € HT le ml
- Plantation d'une haie champêtre (jeunes plans espacés de 80 cm) sur paillis (BRF, provenance locale) en milieu rural : 12 € à 20 € HT le ml
- Plantation d'un bosquet (baliveaux 1,5 à 2 m de hauteur ; 1 par m²) sur paillis (BRF, provenance locale) en milieu artificialisé, y compris terrassement sur 0.5 m et décompactage des abords : 50 à 65 € HT le m².

Bibliographie et liens utiles

- Guide pratique architectural et paysager : www.parc-naturel-pyrenees-catalanes.com/
- Taille douce « Entretenir ses dépendances vertes communales » par le PNRPA : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
- Jardinage et environnement « jardinons responsable pour protéger notre santé, l'eau et l'environnement » : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
- Haies mélangées et essences invasives « Les haies mélangées » : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
- Listes des essences préconisées lors de plantations de haies ou d'alignement sur le territoire du PNRPA : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Gérer les dénivelés



Soutènement préfabriqué sur l'îlot central d'un giratoire sur le versant sud du Carlit (PNRPC). Est-on au cœur de la Cerdagne ou en Beauce ?...



Enrochement dans la vallée d'Aspe (PNP). Même si la pierre utilisée est locale et que l'enrochement est proprement réalisé, il ne s'agit pas d'un mur de pierre sèche mais d'un ouvrage routier de soutènement.

Pourquoi s'intéresser aux manières de gérer les dénivelés ?

En montagne, les dénivelés sont par essence omniprésents. Traditionnellement, ils sont traités différemment selon la nature du terrain (rocheux ou pas) et de la nature de la pierre locale (litée, ...).

Ces dernières décennies ont vu apparaître de nouvelles techniques telles que les enrochements, les talus bâchés et plantés, etc. qui ne traduisent en rien l'identité rurale.

En entrée de village, si l'automobiliste longe un mur cyclopéen le ressenti n'est pas le même que s'il longe un enrochement (même si la pierre est locale...)

C'est donc la question des savoir-faire qui est posée : l'appareillage, le jointoiement (ou son absence), le traitement des sorties d'eau, etc. Il y a là tout un vocabulaire spécifique à chaque territoire qui participe de l'identité locale.

Comment traiter les dénivelés ?

La question financière est ici primordiale car le maître d'ouvrage va souvent s'orienter vers des techniques d'enrochement ou de talus bâchés pour des questions de coût. Un soutènement de moellons maçonnés représente effectivement un budget important au mètre linéaire car il y a la maçonnerie de pierre mais aussi l'ouvrage béton de soutènement avec sa fondation spécifique.

Notons que l'utilisation d'une pierre locale réduit notablement le coût d'un tel ouvrage en limitant les frais de transport.

Pour les talus, la bâche tissée est classiquement utilisée car peu onéreuse. Outre le fait qu'elle n'est pas biodégradable, elle ne permet pas un développement naturel du végétal par drageonnage.

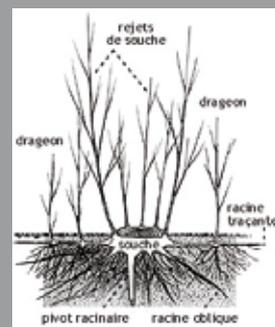


Schéma de principe du drageonnage après un recépage

Il faut considérer les soutènements avec beaucoup d'attention. Un bâtiment neuf peut être très bien réussi mais s'accompagner d'enrochements et/ou de talus bâchés qui dénaturent totalement le lieu.

Les outils pour gérer les dénivelés

On distingue deux types « d'ouvrages de soutènement » : les traditionnels et les contemporains.

Les ouvrages maçonnés traditionnels

Si elles sont généralement onéreuses, les maçonneries traditionnelles sont celles qui offrent la meilleure intégration dans le paysage rural environnant, à condition que la pierre soit locale et que le savoir-faire du territoire soit aussi convié.

Les murs de pierre sèche

C'est la méthode constructive qui demande le plus de savoir-faire. Ces murs ne conviennent donc que dans les territoires où ce fut une pratique courante. Il est impossible de décrire ici les grands principes constructifs de la pierre sèche car cela dépend essentiellement de la nature même de la pierre. Envisager de restaurer ou de créer un soutènement de pierre sèche ne pourra donc se faire qu'après avoir bien étudié le savoir-faire local avec un professionnel.

Dans la haute vallée du Madres et du Coronat (PNRPC) : à gauche un mur de pierre sèche ancien, à droite une récente restauration d'un autre mur de pierre. Si la pierre est bonne, le savoir-faire n'a pas été convié !



On peut imaginer de mixer les soutènements traditionnels et contemporains, mais il convient de faire attention à ne pas trop surcharger l'espace, à ne pas trop l'esthétiser. L'espace rural montagnard se caractérise par sa sobriété, par un nombre limité de tons (la roche, les herbages, les arbres, les forêts) et par une sorte de « propreté » liée notamment au pastoralisme et à la nature même du site.

Les murs cyclopéens

Ils peuvent être à joints vifs (pierre sèche) ou maçonnés (chaque pierre est scellée au moyen d'un mortier). Leur caractéristique majeure vient de la dimension des moellons utilisés et de leur savant agencement.



Mur cyclopéen à tête herbeuse dans la vallée du Carol (PNRPC). Au-delà de la provenance locale de la pierre, il y a dans cet ouvrage un savoir-faire unique.

Les murs maçonnés

Ces murs tirent leur spécificité de leur appareillage. L'appareillage désigne la manière dont le maçon agence les moellons. Si la pierre se présente sous forme de dalles, le mur présentera certainement des « lits » de pose dessinant une succession d'horizontales.



Mur maçonné à joints repoussés dans la vallée de Cauterets (PNP)

Si elle se présente sous forme de blocs, le maçon va être très attentif à bien croiser les joints verticaux pour la bonne tenue de son ouvrage. Sur ce type de mur la question de l'appareillage est donc primordiale, mais il y a aussi celle du jointolement.

Généralement, il n'y a pas de jointolement. Le mortier de pose est « repoussé » au moyen d'éclats de pierre récupérés lorsque l'on équarrit les moellons. On parle parfois d'un appareillage à « joints repoussés ».

A contrario, les ouvrages ferroviaires maçonnés sont généralement jointés. Une attention particulière est portée à ces joints qui forment un dessin géométrique caractéristique. La manière de traiter les joints s'adapte à la nature de la pierre.

Les têtes de mur

Il est fréquent de voir de beaux murs chapotés d'une vilaine coque de béton ! C'est une question technique car il est important que la tête assure une certaine étanchéité afin que l'eau ne s'infilte pas. Cependant, un simple jointolement hydrofuge des derniers moellons, ou l'utilisation de grands moellons en forme de dalles limitant le nombre de joints par exemple sont autant de techniques qui garantissent l'esthétique et la technique.



Cette tête d'un mur maçonné en vallée de Cauterets (PNP) a été réalisée avec les plus gros moellons disponibles (dalles). Leur seul poids assure l'essentiel de la tenue de la tête.

Les murets à tête herbeuse

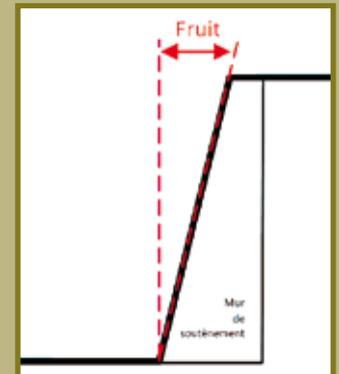
Spécificité montagnarde, les murets à tête herbeuse sont un élément du paysage très fréquent dans certaines vallées. L'herbe de la pâture vient coiffer le mur et forme ainsi une tête végétale.



Murets de pierre sèche et à tête herbeuse en vallée d'Aure à droite et en vallée d'Aspe à gauche

Le « fruit » d'un soutènement

La face vue de ce type de mur est souvent légèrement oblique. On dit alors que le mur a un fruit (+/-10° généralement). Ce fruit se retrouve sur tout type de soutènement car il participe à la tenue de l'ouvrage face à la poussée des terres



Les méthodes contemporaines

Le gabion

L'intérêt premier du mur gabion est qu'il permet d'utiliser la pierre locale et le savoir-faire en termes d'agencement des moellons tout en étant très contemporain. Il existe des types différents de gabions. Retenons simplement qu'il est conseillé d'utiliser des cages à mailles soudées.



Gabions remplis de galets

Les ouvrages ferroviaires

Toute intervention sur ce type de soutènement ou toute reconstruction devra s'inscrire dans cette esthétique très particulière (joints « dessinés ») mais aujourd'hui intimement liée à bien des vallées des Pyrénées qui ont vu arriver le train au prix de travaux et d'ouvrages colossaux. Ces derniers font aujourd'hui partie de l'histoire, du patrimoine monumental et humain local.



En vallée d'Aspe (PNP) : deux appareillages différents sur des ouvrages ferroviaires

Le béton matricé

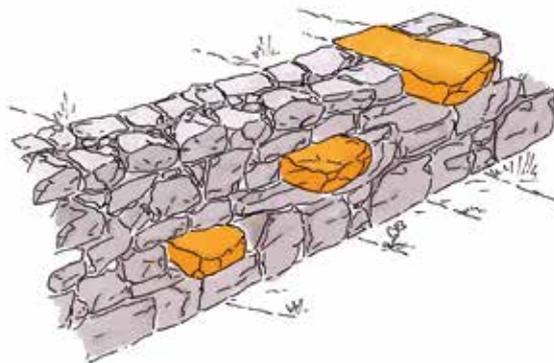
Cette technique consiste à réaliser sur la face vue du mur un moulage du béton selon une matrice qui peut chercher à représenter soit un appareillage, soit un motif graphique. Cette technique présente un intérêt certain mais ne doit pas être utilisée aux abords immédiats d'architectures et de soutènements anciens, car la comparaison sera choquante. Par contre, dans des zones d'activités, sur des abords routiers, dans des quartiers nouveaux, la « texture » ainsi imprimée au béton peut favoriser l'intégration de l'ouvrage dans l'espace rural ambiant.



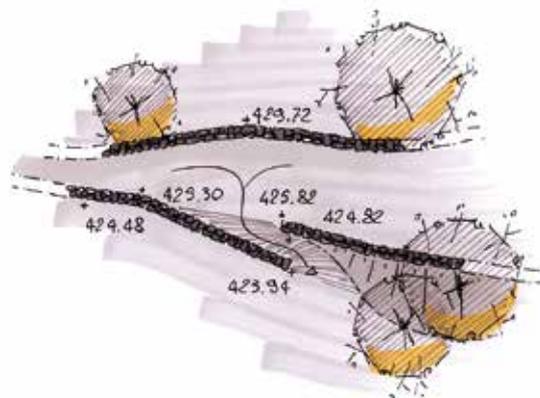
A gauche un détail d'un mur matricé reprenant l'appareillage de petits galets. A droite vue plus globale d'un mur de béton matricé sur le plateau du Capcir (PNRPC)

Les franchissements

Qu'ils soient piétons ou carrossables, traiter convenablement les franchissements participe à la qualité du traitement d'un dénivelé. Là aussi il faut commencer par regarder ce qui se fait « traditionnellement ».



Deux exemples de franchissements couramment utilisés dans les pays de pierre sèche : moellons en saillie formant un escalier à claire voie et rampe (parfois pavée) « ouvrant » un mur.



Les talus

Le talus planté d'arbustes n'est qu'exceptionnellement présent dans le paysage pyrénéen. Il est donc déconseillé.

Les talus herbeux.

Deux règles importantes : favoriser les talus en déblai ce qui garantit la tenue des terres jusqu'à une pente de 45° et mettre en place immédiatement une couverture végétale.

L'ensemencement d'un talus se pratique hydrauliquement (deux passages au minimum). Le premier travail est de définir avec un professionnel le mélange de graines (graminées, sous-arbrisseaux, plantes à fleurs) adapté. Le mélange projeté inclut des fixateurs et des agents d'amendement, il n'est donc pas nécessaire de napper le talus de terre végétale.

Les talus boisés.

On les trouve lorsque le sol n'est pas ou peu rocheux. Le nombre d'essences est souvent limité à 2. Pour éviter de trop grosses charges et de trop gros porte-à-faux, il est préférable de tailler ces arbres en cépée (arbre bas formé à partir de plusieurs troncs).

On peut trouver et prévoir sur un talus une futaie sur taillis ou une futaie seule. Dans ce deuxième cas on prévoira une couverture du sol par une plante tapissante non arbustive type lierre. Il est toujours utile de couvrir le talus d'une bâche biodégradable ou d'un paillis (provenance locale, BRF).

Quelques coûts à titre indicatif

- Mur/soutènement de pierre sèche d'une hauteur d'un mètre : 1 100 € à 1 500 € HT le ml
- Mur/soutènement maçonné d'une hauteur d'un mètre : 750 € à 1 000 € HT le ml
- Mur/soutènement en gabion d'une hauteur d'un mètre : 300 € à 550 € le ml
- Mur de soutènement en béton matricé d'une hauteur d'un mètre : 500 € le ml + le parement matricé (prix très variables)
- Plantation d'un talus (baliveaux 1,5 à 2 m de hauteur (pour la futaie) et jeunes plans (pour le taillis ou les tapissantes) ; densité globale : 2 par m² sur paillis (BRF, provenance locale) y compris apport de terre végétale : 39 € à 49 € le m²
- Ensemencement hydraulique sur talus : 1,5 € à 3 € HT le m² (deux passages)

Point important pour « réussir » un talus herbeux ou boisé qui s'harmonise avec l'environnement

Lorsque la roche apparaît au moment du terrassement, on ne va pas chercher à lui donner le profil du talus mais au contraire on va la laisser apparaître afin d'être dans une logique « érosive » qui fait que lorsque le sol présente un élément plus dur que son environnement immédiat il résiste mieux à l'érosion et bien souvent finit par « émerger ».

Bibliographie et liens utiles

- Guides pour rénover et construire en montagne : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/> - www.parc-naturel-pyrenees-catalanes.com/
- Prairies fleuries des Pyrénées : www.parc-pyrenees.com/
- Listes des essences préconisées lors de la plantation de haies ou d'alignement sur le territoire du PNRPA : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
- Murs de pierre sèche : <http://www.pierreseche.net/technique.htm> - <http://www.cm-avignon.fr/images/pierreseche/annuaire2010.pdf>

Utiliser et valoriser la roche : falaises, rochers, murs et murets

Pourquoi traiter le thème de la roche ?

Les territoires pyrénéens ont tous ceci de commun que la roche est omniprésente, sous toutes les formes connues : la falaise, le chaos, l'éboulis, l'affleurement, le bâti (murs et toitures), le soutènement, le mur et le muret, les sols, les fontaines, les calvaires, les calvaires, etc. Cette omniprésence est généralement bien plus forte que dans n'importe quel autre paysage rural. A un degré moindre, cette constatation est également applicable aux piémonts.

Pour comprendre l'identité d'un territoire pyrénéen, la roche a donc toute son importance. La fiche « les dénivelés » balaye déjà une des formes majeures que prend cette roche associée au savoir-faire local : les murs de soutènement.



Sur le versant sud du Carlit (PNRPC), cette photo montre le « ton sur ton » d'un muret et du mur non revêtu d'une dépendance par rapport à la roche-mère. Seule l'habitation - enduite - tranche légèrement.



L'anneau central de ce giratoire (à gauche) a été aménagé au moyen d'un bloc dressé. Les deux autres photos sont prises respectivement aux abords du giratoire et sur le territoire communal (de l'autre côté du village). Si la pierre utilisée semble cohérente avec la pierre locale, la photo du milieu montre une roche-mère présentant de larges bancs accusant un angle de +/- 45° et la photo de droite montre un bloc couché dans une prairie. On comprend alors qu'il est dommage d'avoir dressé le bloc utilisé.

Comment utiliser judicieusement cette roche ?

Comme pour la végétation ou les soutènements, il ne suffit pas de sélectionner les bons matériaux, il faut qu'ils soient mis en œuvre en respectant le savoir-faire local.

Pour les affleurements et les rochers, il s'agit avant tout de respecter la « logique » géologique de la roche : si la roche locale est litée en bancs inclinés à 15°, il serait dommage d'utiliser une dalle magnifique par sa forme et sa taille en la positionnant à la verticale.

Les outils pour utiliser la roche

Les murs et murets

L'objectif du mur ou du muret est de délimiter ! Un mur haut (plein ou ajouré) délimite une cour de ferme et rend nécessaire un portail, rend intime une parcelle, clôture un cimetière, etc. Un muret délimite le piétonnier de la place de parking, ceinture un petit espace public, marque la limite entre le trottoir et la berge du ruisseau, ... Ces éléments doivent donc répondre à une fonction. Si un muret est positionné gratuitement au milieu d'un espace vert, même si le projet est parfaitement bien pensé en termes de sécurité, de paysage, d'architecture, etc., il sera incongru. Tout au plus, il sera décoratif et utile pour s'asseoir !

Les différents types d'ouvrages (pierre sèche et maçonnée), les



Dans le Haut Salat et dans le Séronais (PNRPA), un mur et un muret qui délimitent les espaces. A gauche le grand paysage du jardinier, à droite la place de la rivière.



Dans cet exemple, ce muret n'est que décoratif. L'ouverture qui y a été pratiquée ne correspond à aucune fonction si ce n'est esthétique.

différentes têtes ainsi que les formes contemporaines (gabion, béton matricé) sont traités dans la fiche « 2.2. Gérer les dénivelés » ; ils ne sont donc pas détaillés ici.

Les têtes de ces murs et murets sont cependant plus variées que pour les soutènements. Il y a pour ces têtes une multitude de pratiques et de savoir-faire qui participent bien souvent de l'identité d'une vallée, d'un bassin. Or force est de constater que bien souvent ces têtes de murs sont mal traitées pour des raisons techniques (voir fiche sur les dénivelés).

Qu'elles soient plates, rondes, coiffées d'une ardoise ou d'une lauze ou simplement biseautées pour permettre l'écoulement des eaux, ces têtes qualifient bien souvent l'esthétique globale d'un mur ou d'un muret qui vient d'être restauré ou construit.



En vallée d'Aure (PNP), on rencontre fréquemment des murs clôturant une cour de ferme. L'accès se fait par un portail à toiture (2 ou 4 pentes). Source : CAUE 65

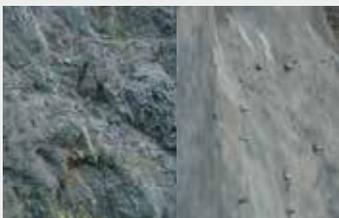


Les falaises

Des décennies d'aménagements routiers en entrée de bourg ont créé de nombreuses falaises artificielles qui n'ont fait l'objet d'aucune réflexion pour participer à l'aménagement global du site. Comment faire alors ? Comme souvent en commençant par regarder comment se « dessinent » les falaises naturelles. C'est la nature même de la roche et de ses accidents qui dicte l'aspect de la face tout autant que la morsure du temps.

Dans le cas de roches friables nécessitant la pose de filets (évitant que les éléments ne se détachent) on pourra en faire un atout esthétique en travaillant l'architecture des supports dans un design très contemporain.

Enfin, il existe des techniques de vieillissement de la roche qui donnent des résultats particulièrement probants comme le vieillissement chromatique de roche par application de teintures naturelles (teintures végétales).



A l'entrée d'un village de la basse vallée de la Têt (PNRPC) : à gauche la roche-mère en falaise, à droite cette même paroi quelques mètres plus loin... !



Principe de supports et de filets comme ceux installés à l'amont de Villefranche de Conflent (PNRPC).

Les rochers

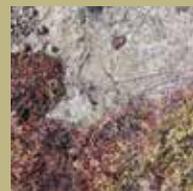
Prenons l'exemple de la commune d'Egat (PNRPC) qui surplombe l'altiplano de la Cerdagne. On trouve dans ce magnifique paysage des chaos qui ponctuent les herbages. Il est naturel, lorsque l'on aménage une entrée de bourg dans un tel paysage, de chercher à utiliser cette spécificité locale. Si les chaos sont très identitaires du paysage communal, ce sont plus encore les herbages ponctués de chaos qui le sont ! Surtout lorsque l'économie agro-pastorale locale fait que ces herbages sont régulièrement pâturés.

« Exploiter » le paysage local dans un aménagement reviendra donc avant tout à travailler ce paysage d'herbes et de blocs. Si l'on dispose un beau bloc sur un lit de gravier ou sur un tapis de plantes couvre-sol on aura raté quelque chose. Idem si l'on fait un joli tas de blocs... Si, en revanche, on traite l'îlot central du giratoire uniquement par de l'herbe parce que de nombreux blocs sont déjà présents aux abords immédiats de l'aménagement ou si l'on prend soin de préserver certains blocs sur l'emprise même du projet, alors on aura réussi quelque chose. Dans ce paysage d'herbe et de blocs, beau mais austère, l'aménagement ira plus loin encore s'il évite les bordures hautes, s'il prévoit des piétonniers en simple stabilisé ou ballast, si les dénivelés sont minimisés ou traités au moyen de blocs sans réelle continuité, etc.



L'anneau central de ce giratoire sur le versant sud du Carlit (PNRPC) s'inspire des herbages proches ponctués d'un chaos rocheux. L'organisation des rochers est toutefois perfectible car trop systématique et manquant d'ampleur.

Utiliser la roche-mère, regarder comment elle est formée, regarder quel rapport elle entretient avec la végétation, dans l'identité du lieu.



Lorsqu'un aménagement quelconque en entrée de bourg nécessite des terrassements en déblai attaquant la roche-mère, il est possible d'affirmer l'artificialité de la falaise ainsi créée en conservant par exemple les traces des forages d'explosifs. Il est possible également de moduler la force de la main de l'homme en s'adaptant notamment aux variations de dureté de la roche, en purgeant une cavité afin de créer un trou, en évitant de chercher une verticalité ou même un angle immuable,... et ainsi de créer une paroi qui vit.

Quelques coûts à titre indicatif

- Muret de pierre sèche d'une hauteur d'un mètre (largeur 0.5 m) : 550 € à 800 € HT le ml
- Muret maçonné d'une hauteur d'un mètre (largeur 0.5 m) : 250 € à 450 € le ml
- Mur en gabion d'une hauteur d'un mètre (largeur 0.5 m) : 150 € à 250 € HT le ml
- Mur haut maçonné d'une hauteur de 2 mètres (largeur 0.5 m) : 625 € à 800 € HT le ml

Bibliographie et liens utiles

- fiche « 2.2. Gérer les dénivelés » du présent guide

Mettre en valeur l'eau

Pourquoi traiter le thème de l'eau ?

La quasi totalité des 75 bourgs étudiés pour réaliser ce guide, se trouvent au bord ou sont traversés par un torrent, un ruisseau ou une rivière.

Quand le cours d'eau naturel n'est pas à proximité immédiate du village parce que ce dernier s'est implanté sur une corniche, l'eau y parvient bien souvent par un canal qui peut être large ou ne faire que quelques dizaines de centimètres mais qui imprime une ambiance particulière aux espaces publics.

Dans d'autres cas encore, ce sont de multiples fontaines qui sont présentes.

Qui dit torrent dans un village dit ponts et parfois berges maçonnées. Qui dit canal dit maçonneries également.

Par ailleurs, en entrée de village il est assez fréquent que la voie de circulation longe le ruisseau car l'espace disponible entre les versants de la montagne n'est pas bien large.

Cette eau est donc souvent très présente en entrée de bourg. Traiter convenablement les ouvrages liés à l'eau participe donc à l'ancrage de l'espace dans l'identité locale.

La végétation participe aussi de la présence de l'eau dans les paysages ruraux d'entrée de bourg. Il s'agit de la « ripisylve ».

Comment mettre en valeur la présence de l'eau ?

En ne busant pas systématiquement toutes les canalettes (petits canaux) qui longent les façades, idem pour les canaux.

En traitant des garde-corps qui laissent le regard atteindre l'eau, à pied comme en voiture.

En recomposant la ripisylve lorsqu'elle est interrompue ou inexistante à l'approche du village.

En éloignant la voiture des fontaines et lavoirs présents à l'entrée du village, en traitant un revêtement de sol en pavage ou en dallage.

En requalifiant les maçonneries des berges parfois largement bétonnées dans les années 60-70 et en réintroduisant l'arbre et la berge herbeuse.



Calade de galets au pied d'une fontaine en vallée d'Aure



De haut en bas : gave en vallée d'Aure (PNP) ; canal d'irrigation dans la plaine fruitière à la confluence de la Têt et de la Castellane (PNRPC) ; canal dans le Bas Castillonnais (PNRPA) ; fontaine en vallée d'Aure (PNP)

Les outils pour mettre l'eau en valeur

Ripisylve en secteur agro-pastoral

Au delà de son intérêt paysager, la ripisylve est très importante car elle est un corridor majeur pour la flore et surtout pour la faune. Certaines chauves-souris ne volent par exemple que dans le houppier (le volume occupé par les branches et le feuillage) des arbres. La question de la continuité des ripisylves est donc essentielle tout comme leur connexion avec des bois, des bosquets, des haies champêtres, ... Côté botanique, la ripisylve se compose souvent d'un nombre limité d'essences adaptées aux berges et aux terres humides. En termes d'aménagement en entrée de village, la recomposition de la ripisylve peut être une alternative très intéressante paysagèrement et écologiquement aux techniques d'enrochement des berges, par exemple lorsque l'on a des problèmes de glissement. Ces ripisylves permettent par ailleurs de mettre en valeur les cours d'eau qui, sans cela, se résument parfois à un simple fossé, insignifiant dans le paysage...



La rivière du Lez et sa ripisylve en entrée de ville (PNRPA)

La ripisylve est la végétation qui se développe sur les berges d'un cours d'eau et à proximité immédiate. Elle forme un corridor pour la faune et la flore de toute première importance.

Ripisylve en secteur bâti dans le village

Dans le village, la ripisylve se réduit souvent à peu de choses : quelques aulnes, quelques frênes, quelques saules qui s'égrènent. Ce « presque rien » participe à l'identité rurale du territoire. Associés à des techniques de génie végétal* pour le maintien des berges, ces arbres peuvent aisément requalifier les abords d'un cours d'eau.



Dans cet exemple pris à la confluence des vallées d'Aure et de la Neste de Couplan, l'imbricatio d'ouvrages et les garde-corps maçonnés ne permettent pas de prendre conscience du lieu. Le cours d'eau est gommé.



Dans le Haut-Salat, la présence de quelques arbres sur la berge fait le lien entre le paysage et le bourg.

Le génie végétal est un domaine de compétence qui regroupe notamment les problématiques de berges. S'il est associé à des techniques de gabionnage ou de tapis antiérosifs, il est parfaitement adapté en zone de montagne.

Afin de lutter contre le bétonnage et l'enrochement, de nombreuses techniques « douces » ont donc été développées pour restaurer les berges d'un cours d'eau :

- nattes végétales préculтивées
- gabions fins végétalisables,
- fascinage,...

Ces techniques sont à étudier au cas par cas car il convient de prendre en compte le régime du cours d'eau et la vitesse d'écoulement notamment.



Quelques exemples de l'association gabions-génie végétal en traitement des berges lorsque les sollicitations hydrauliques sont fortes.

Source : Aquaterra

Les canaux

Si les canaux anciens sont souvent mis en valeur par les ouvrages maçonnés en pierre locale et par un jeu de garde-corps et/ou de murets, les canaux plus récents ou retravaillés en termes de gabarit dans les années 60-80 sont souvent bétonnés et même parfois sécurisés par une vulgaire clôture.

En entrée de village, ces canaux sont à mettre en valeur car ils expriment le lien entre le village et le territoire.

La mise en valeur de ces canaux passe par la qualité des maçonneries, mais aussi par un travail sur leur remise à l'honneur dans l'espace public : supprimer un muret et le remplacer par un garde-corps, aménager un piétonnier le long du canal, prévoir quelques bancs, supprimer une haie,...

La restauration des ouvrages est aussi un sujet majeur.



Sur cet exemple pris dans la vallée du Carol (PNRPC), le canal situé à gauche de la route peut être support d'un aménagement complet de l'entrée du village



En vallée d'Aure (PNP), travail de taille de pierre et de ferronnerie propre à mettre en valeur le cours d'eau à sécuriser.



Quelques coûts à titre indicatif

Il est impossible ici de donner des coûts indicatifs pour le traitement de berges, les éléments de maçonnerie (fontaines,...), etc. Les montants dépendent étroitement du projet et de la nature du site (régimes hydrauliques, importance de l'ouvrage, accessibilité,...).

Bibliographie et liens utiles

- Ripisylve : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ripisylve>
- Techniques de génie végétal, de génie rivière pour traiter les berges de manière douce, environnementale et paysagère : <http://www.aquaterra-solutions.fr/>



Matérialiser la rue

Pourquoi prendre en compte la rue en entrée de bourg ?

La rue est l'espace donné au passant pour découvrir le bourg. C'est le passage de la voie (parcourant le paysage) à la rue (structurant le bourg) qui devrait marquer l'entrée du village : il est donc tout naturel de l'analyser en détail pour comprendre comment retranscrire au mieux l'identité du territoire dans ces espaces.

Quelles différences entre une route et une rue ?

Thèmes	Route	Rue
Dimensions	Gabarit pour 90 km/h ; l > 5,50 m	Gabarit réduit pour 50 km/h ; l < 5,50 m
Plantations bas-côtés	Alignement d'arbres ou absence	Abords plus soignés
Sécurité	Glissière de sécurité, marquage axial et marquage de rives	Absences de glissière et de marquage
Limites	Pas de limitations franches des bas-côtés	Bordurage
Piétonniers	Absence	Trottoirs ou cheminement délimité
Bâtis	Implantation lâche et souvent éloignée de la voie	Implantation en alignement sur rue. Effet de pincement.
Eclairage	Faible ou inexistant	Candélabres urbains
Mobilier		Bancs, potelets, arrêts de bus...

Si la configuration de la rue est conforme à l'image que l'utilisateur attend d'elle, alors la rue est lisible, et tous les flux et toutes les pratiques peuvent être anticipés.



Les éléments délimitants doivent assurer une bonne lecture des éléments structurants sans être perturbés par les éléments émergents.



Zone d'approche en entrée de bourg avec les premiers indices de la rue : mobilier, mur de soutènement qui cadre l'espace, et végétation différenciée.

Comment prendre en compte la rue en entrée de bourg ?

L'analyse devra considérer à la fois :

Les éléments structurants : chaussée, giratoires, stationnements, trottoirs... Analyser leur gabarit, leurs matériaux, leur rendu (couleur et texture) : chaque élément doit reprendre les caractéristiques locales (couleurs, matériaux...).

Les éléments délimitants : bordures, limites entre espaces publics et privés, murets, haies, terre-pleins... Analyser leur netteté, les matériaux employés.

Les éléments émergents : publicité et signalétique, mobilier et réseaux aériens... Analyser leur présence par rapport aux éléments identitaires de la rue.

Comment passer d'une route à une rue ?

Le passage d'une route à une rue se fait :

Soit en un point unique : l'entrée de bourg marque un effet de porte.

Soit de manière progressive : en créant une zone d'approche, zone intermédiaire entre le rural et l'urbain.

Un but commun : marquer clairement l'arrivée dans le bourg pour améliorer la sécurité des entrées.

Comment organiser le ralentissement ?

S'interroger en premier lieu sur les aménagements présents : retranscrivent-ils correctement le passage de la route à la rue ? Tout projet de ralentissement devrait être créé dans l'optique de souligner les caractéristiques de la rue. Les chicanes ou ralentisseurs isolés ne font pas partie des éléments traditionnels d'une rue et ne devraient être retenus qu'en dernier ressort. Il conviendra alors de prendre garde aux matériaux utilisés, à la concordance des couleurs et des textures tout en conservant à l'esprit que ces aménagements doivent être visibles de nuit.



Ralentisseur plus discret en entrée de bourg.

Chicane perturbant la lecture de la rue.

Les outils pour améliorer la rue en entrée de bourg

Les éléments structurants

Eviter de surdimensionner les voies

La rue est caractérisée par sa largeur courante plus faible que celle de la route. Trop souvent, des surdimensionnements (carrefour, terre-plein, stationnements...) rompent l'équilibre en proposant de grandes surfaces d'enrobés et provoquent de l'insécurité, car sans effet de pincement. L'automobiliste risque donc de moins ralentir.



Carrefour surdimensionné, loin d'une intersection de rues

Traiter le giratoire de manière sobre

S'il marque l'entrée de bourg, il est tentant de faire de son centre un lieu qui ait du sens. L'écueil fréquent est de tomber dans le pastiche ou dans une concurrence inutile avec le paysage environnant.

L'aménagement devrait se faire dans une approche minimaliste pour une mise en valeur sobre du paysage.



Giratoire au profil discret laissant des vues sur le village

Penser la rue en lien avec les façades

Les traitements de la voirie et des piétons gagneraient à être pensés en harmonie avec les matériaux locaux et le paysage. L'accord recherché devra permettre de souligner les façades et non pas d'imposer des aménagements ostentatoires.



L'enrobé de la voie réhausse la tonalité des façades.

Les éléments délimitants

Différencier les parcours pour sécuriser les flux

L'apparition de trottoirs améliore la sécurité de l'entrée de bourg : ils constituent un signe urbain fort et rappellent à l'automobiliste que la rue est un espace pratiqué par les piétons. Afin de conserver le caractère rural des petits villages, il est plus judicieux de mettre en place un seul trottoir. Dans tous les cas, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devra être au cœur de la réflexion.



Promenade piétonne le long du ruisseau

Soigner les limites pour rendre la rue lisible et sûre

Une limite de bas-côté floue et un stationnement peu organisé ne permettent pas de cerner les limites et donc de lire clairement les éléments structurants de la rue.



Voie peu limitée, donc peu lisible et peu sûre

Eviter un traitement routier des terre-pleins et des bordures

Même si ces aménagements sont avant tout conçus pour assurer la sécurité de tous, il reste néanmoins important d'essayer d'utiliser au maximum les tons et matériaux locaux, notamment pour les bordures de voirie.



Terre-pleins aux matériaux ou tonalités peu en lien avec l'identité locale.

Les éléments émergents

Estomper les effets des réseaux aériens

Ces infrastructures, par leurs dimensions, captent facilement le regard et dénaturent la vision d'entrée de bourg. Ils perturbent la lisibilité de la route. L'enfouissement est alors la seule solution pour redonner au paysage et à la rue leur vraie place.



Photomontage permettant d'estimer l'effet de l'enfouissement des réseaux aériens.

Quelques coûts à titre indicatif

- Passage piétons surélevé en pavés : 10 à 25 000 € HT
- Coussin berlinois (casse-vitesse souvent rouge) : 2 à 5 000 € HT
- Enfouissement de réseaux aériens : 200 à 500 € HT /ml en centre bourg

Bibliographie et liens utiles

- Pour le PNRPC, les fiches concernant les axes RD6, RD 118, RN20, RN116 contiennent des préconisations utiles.
- Voir également le guide « L'aménagement d'une traversée d'agglomération » aux éditions du CERTU.



Etre économe et cohérent en mobilier

Pourquoi prendre en compte le mobilier en entrée de bourg ?

Le mobilier est constitué d'éléments récurrents au premier plan de l'entrée de bourg.

C'est parce que leur conception, leur choix et leur implantation peuvent améliorer ou au contraire dégrader l'identité des villages, qu'il est important de se soucier de tous les formes de mobilier : éclairages, bancs, poubelles, arrêts de bus, mâts, supports de plantations et de fleurissement, mobilier lié à la signalisation routière, ...

Ces éléments sont souvent des parasites à la lecture des grands paysages : ils détournent également les regards des éléments identitaires du village : paysage, façades, patrimoine...

Comment prendre en compte le mobilier ?

En portant un regard critique sur la pertinence de chaque élément : ne peut-on pas diminuer le nombre d'éléments pour simplifier la vue proposée au passant ?

En rendant les éléments les plus discrets possibles et cohérents entre eux.

En étudiant pour chaque élément : son emplacement, son gabarit, son matériau et sa couleur (respect des matériaux locaux, des tonalités du village).

Les outils pour choisir son mobilier

Prévoir des zones de collectes discrètes ou masquées pour les poubelles

Souvent écartées du centre de village pour les nuisances qu'elles peuvent procurer, les zones de tri se retrouvent alors en entrée de bourg. Un travail fin sur leur implantation et leur intégration paysagère doit être réalisé pour assurer une efficacité en minimisant les impacts.

Il est également fréquent de constater une image dégradée en entrée de bourg par des poubelles isolées en bord de chaussée. Des zones devraient être aménagées pour les masquer, tout en prenant garde à ne pas les réaliser avec des matériaux non identitaires.



La couleur verte des containers se détache de la façade blanche. La zone n'est pas masquée et impacte l'entrée de bourg.



Zone de tri des déchets bien gérée : les containers sont regroupés, de hauteur réduite et intégrés à un terre-plein planté.

Réfléchir au positionnement et au dimensionnement du mobilier

Il est possible d'anticiper l'impact du mobilier en regardant l'arrière-plan sur lequel il va s'inscrire : observer les éléments verticaux déjà présents sur la scène d'entrée de bourg et en déduire une hauteur acceptable pour limiter l'impact du mobilier.



L'implantation subtile du panneau communal au niveau d'un retour du mur de soutènement génère un impact paysager quasi nul.

S'interroger sur les échelles de perception du mobilier

Le mobilier présente parfois des fonctions doubles : éclairage et jardinière ou panneau et jardinière... Si le choix de ce type de mobilier peut être adapté dans certains cas, il convient néanmoins de s'interroger sur les vitesses de parcours qui font que certains aménagements ne sont pas perçus. Epurer le mobilier peut redonner une hiérarchie au sein des éléments composant le tableau d'entrée de village.



Les jardinières de ce panneau sont sans doute peu perceptibles à la vitesse d'un automobiliste.

Eviter l'effet de porte créé par le panneau d'agglomération seul

Le panneau d'agglomération n'est pas toujours forcément placé exactement à l'entrée de bourg : il convient donc de ne pas le surcharger. L'effet de porte doit être réalisé par le bâti, la végétation ou l'effet «rue», et non par le mobilier.



Panneau d'entrée de bourg inutilement surchargé.

Réfléchir aux matériaux du mobilier, à sa couleur et à son intégration dans le paysage communal

Il est important de concevoir le mobilier avec des matériaux locaux ou traditionnels, dans le respect des savoir-faire propres à chaque vallée et de s'orienter vers un mobilier le plus discret possible (pas de couleurs vives).



A gauche, potelets de délimitation de couleur assez agressive. A droite, linéaire important de bornes anti stationnement dont le matériau aurait mérité d'être plus local.



Couleurs de mobilier visible sur la même entrée, sans cohérence d'ensemble.

Réfléchir au choix et à l'intégration des bacs à fleurs, des supports de plantes

De manière générale, il est conseillé de réaliser les plantations à même le sol (fosses), pour favoriser l'autonomie du végétal, ou dans des jardinières en pierre. En cas d'impossibilité de recourir à ces solutions, le bac devra être réalisé dans un matériau local, correctement dimensionné et implanté.



Ci-contre la présence de ces jardinières en béton complexifie et dénature le parvis de l'église.



Penser les arrêts de bus dans la continuité de l'existant



A gauche, le choix de construire un arrêt de bus en dur, reprenant les mêmes caractéristiques de toiture et de parement que le village, renforce l'unité architecturale. A droite, l'installation d'un arrêt plus standardisé, brouille la vue d'entrée.

Prendre conscience que les éléments de mobilier sont répétitifs et que le choix légitime d'une cohérence d'ensemble peut peser

Choisir une gamme de mobilier, c'est souvent choisir un mobilier pour tout le territoire communal alors que les caractéristiques locales varient : il est donc souvent judicieux de rester dans des tonalités discrètes.



Ci-dessus, le choix d'une couleur rouge pour les éléments de mobilier bas retient l'œil du visiteur qui se porte alors moins sur les éléments patrimoniaux.



Quelques coûts à titre indicatif

- arrêt de bus en pierre : 12 000 à 20 000 € HT
- arrêt de bus « catalogue » : 2 500 à 7 000 € HT
- coûts pour cacher 3 containers : 2 000 € HT (terrassment, végétalisation, portillon...). Les prix peuvent être très variables suivant la configuration d'implantation.

Bibliographie et liens utiles

- Fiche « 3.3. Maîtriser la publicité et la signalétique »

Maîtriser la publicité et la signalétique

Comment distinguer les enseignes, les pré-enseignes et la publicité ?

L'**enseigne** est apposée directement sur un immeuble et indique l'activité qui s'y exerce.

La **pré-enseigne** indique la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

La **publicité** est constituée de toutes les inscriptions, formes ou images en direction du public et qui n'est ni une enseigne, ni une pré-enseigne.



Enseigne

Pré-enseigne

Publicité

Pourquoi prendre en compte la publicité et la signalétique en entrée de bourg ?

Parce que le panneauage dessert souvent les entrées de bourg.

Parce que la publicité et la signalétique tentent d'attirer le regard au détriment des éléments patrimoniaux et identitaires des villages.

Parce que les entrées de villages sont des lieux propices au développement de la publicité sous toutes ses formes et que mal maîtrisée, elle peut générer de véritables points noirs paysagers.

Le cadre de la publicité et de la signalétique :

La législation et la réglementation relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes s'appliquent à tout dispositif visible d'une voie ouverte à la circulation publique et codifiées par le Code de l'Environnement. L'installation, le remplacement ou la modification des dispositifs ou matériels qui supportent de la publicité ou des pré-enseignes sont soumis à déclaration préalable auprès du Maire ou du Préfet.

La publicité et les pré-enseignes sont interdites hors agglomération et dans les lieux visés par l'article L581-8 (Parcs naturels régionaux, parcs nationaux, ...) sauf dans les cas suivants :

- Les pré-enseignes dites dérogatoires sont autorisées hors agglomération (cf. paragraphe correspondant).
- Dans le cas où un Règlement local de publicité (RLP) a été mis en place par l'autorité administrative compétente (commune ou communauté de communes), la publicité et les pré-enseignes peuvent être autorisées en agglomération, ou à proximité immédiate des centres commerciaux situés hors agglomération et exclusifs de toute habitation. Ce règlement local de publicité doit être plus restrictif que le règlement national (dimension des panneaux, ...).
- Les enseignes sont autorisées pour toute activité, sur le lieu même de l'activité, dans le respect de la réglementation nationale.

Comment prendre en compte la publicité ?

Par la vérification du respect de la réglementation qui incombe à l'Etat pour tout le territoire, à l'exception des communes dotées d'un Règlement local de publicité où la police est exercée par le Maire.

Par l'information des élus concernés (association départementale des Maires, Syndicat de gestion des PNR, ...) et/ou des afficheurs et/ou des associations de commerçants.



Forêt de publicités, de pré-enseignes et de microsignalétiques

Les outils pour mieux maîtriser la publicité

Faire respecter l'interdiction de publicité hors agglomération

La dimension de certains panneaux crée un impact fort dans le paysage. Ils dévaluent fortement l'identité du territoire.



Panneau isolé à l'impact fort sur le grand paysage.

En agglomération, la commune peut organiser la publicité grâce à la mise en place d'un Règlement local de publicité composé d'une ou de plusieurs zones de publicité, disposant d'un règlement spécifique.

Hors agglomération, dans le cadre d'un RLP, une zone de publicité peut être autorisée dans les zones commerciales exclusives de toute habitation. Elle permet d'autoriser l'implantation de dispositifs publicitaires pour répondre aux enjeux économiques locaux. Toutefois, la réglementation d'un RLP doit être plus restrictive que celle prévue par le règlement national.

Encadrer les pratiques en agglomération

Le nouveau décret, entré en vigueur au 1er juillet 2012, fixe des prescriptions en matière d'emplacement, de densité, de surface et d'entretien des panneaux. Pour la publicité lumineuse, il fixe des principes d'économie d'énergie, en fonction des procédés, des dispositifs utilisés, des caractéristiques des supports utilisés et de l'importance de l'agglomération concernée.



Sur cette entrée de bourg, la suppression de cette publicité permettrait d'améliorer la façade, de retrouver la couleur du village et de replacer la montagne comme point focal d'arrière scène.

Maîtriser les pré-enseignes

De manière générale, seules quelques activités peuvent bénéficier de pré-enseignes dérogatoires. En application du Grenelle 2, les pré-enseignes pour les restaurants, garages, stations-services, services publics et d'urgence et les activités s'exerçant en retrait de la voie seront interdites à compter du 12 juillet 2015. Quoiqu'il en soit, les préenseignes dérogatoires restent interdites en agglomération, dans les lieux visés à l'article L 581-8 du Code de l'Environnement, dont les Parcs naturels régionaux, les aires d'adhésion des parcs nationaux, les ZPPAUP ou AVAP...



La multiplication de ces préenseignes en entrée de bourg réduit le contact visuel avec les arrière-plans. Il conviendrait de faire respecter la réglementation existante.

• La micro-signalétique

La micro-signalétique est une alternative aux pré-enseignes. Bien qu'ils s'intègrent mieux dans le paysage, ces petits panneaux doivent faire l'objet d'une attention particulière. Certains Conseils Généraux (de l'Ariège par exemple) ont établi des chartes pour uniformiser leur design (maximum 6 barrettes préconisées).



Exemple de microsignalétique

• Les signalisations directionnelles normalisées de type CE

Les campings, gîtes et chambres d'hôtes ne peuvent pas bénéficier de pré-enseignes dérogatoires. Ils peuvent alors se signaler par un panneau type CE. En entrée de bourg, ces panneaux peuvent amener de la confusion ou un trop-plein d'informations pour le visiteur. Leur emplacement devra alors être discuté avec le service infrastructures du Conseil Général.



Exemple de panneau type CE pour un camping

Les pré-enseignes doivent être implantées en dehors du domaine public, à plus de 5 m du bord de la chaussée, sur un panneau portatif scellé au sol. Elles doivent être situées hors agglomération. Les dimensions maximum du dispositif sont de 1,5 m de largeur et 1 m de hauteur. Le nombre de panneaux autorisés est limité en fonction de la nature de l'activité dérogatoire (cf fiche PNRPA «La publicité et la signalétique»).

Maîtriser les enseignes

Leur implantation doit respecter la réglementation nationale sur les enseignes.

- Dans les lieux visés à l'article L581-8 (Parc naturel régional, l'aire d'adhésion des Parcs nationaux, site inscrit, ZPPAUP, AVAP...) du code de l'environnement, l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation du Maire si RLP ou du Préfet dans les autres communes.
- Dans les lieux visés par l'article L581-4 (monuments historiques classés et inscrits, champ de visibilité autour d'un Monument historique classé, sites classés, arbres) du code de l'environnement, l'installation d'une enseigne est en sus soumise à avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.
- L'élaboration d'un règlement d'enseignes au sein d'un RLP permet de définir des règles plus restrictives que les règles nationales. Il peut ainsi contribuer à l'installation d'enseignes de meilleure qualité et mieux intégrées dans l'environnement local.

Bibliographie et liens utiles

- Pour tout ce qui concerne les enseignes et la publicité, voir les fiches du PNRPA intitulées « La publicité et la signalétique », ainsi que « Les enseignes » et le site internet : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/

Organiser l'implantation du bâti

Pourquoi prendre en compte les implantations du bâti en entrée de bourg ?

Le bâti crée les perspectives et la scénographie d'entrée. C'est donc un des paramètres les plus importants pour composer convenablement une entrée de bourg. Bien implanter le bâti en entrée de bourg, c'est également faire comprendre le lien, la relation particulière entre le village et le territoire.

Doit-on construire en entrée de bourg ?

Envisager une nouvelle construction en entrée de village peut participer à l'étalement urbain : il convient donc de peser cette décision au regard des autres potentialités de constructions dans le village. S'il apparaît que l'entrée peut être recomposée ou que le site admette des constructions supplémentaires (se rapprocher d'un architecte et d'un paysagiste), voici quelques règles à suivre pour l'implantation.

Comment prendre en compte l'implantation en entrée de bourg ?

Une entrée de village est appréciée lorsqu'il y a une implantation logique des bâtis les uns par rapport aux autres. Si cette composition existe, il conviendra alors de respecter les principes déjà en place. Dans un deuxième temps, l'implantation de chaque bâti en entrée de bourg devra être analysée en se référant à plusieurs facteurs : topographie, orientation et relation avec l'espace public...

Les outils pour améliorer l'implantation en entrée de bourg

Etudier l'entrée avant de penser toute opération d'extension

Pour des raisons liées à l'environnement (paysage, agriculture, patrimoine...), certaines entrées de ville ne présentent pas des conditions favorables à la construction.



Photomontage de l'implantation d'un pavillon. Même s'il paraît légitime de se poser la question de la constructibilité du côté gauche de la route, le photomontage montre un intérêt fort à conserver la perspective visuelle sur le village et le versant boisé.

Resserrer la perspective pour marquer l'entrée de bourg

L'entrée de bourg la plus lisible est celle qui forme une porte. Les implantations de bâtis sont à l'alignement de part et d'autre de la rue : le visiteur ressent alors un effet de resserrement qui lui indique de façon claire le passage de la route à la rue, de la campagne au village. A contrario, dans certains villages les implantations restent trop éloignées de l'alignement et ne créent pas d'effet d'entrée. La perspective file tout droit vers le paysage, sans resserrement : l'entrée du village n'est pas marquée et souvent la route ne prend jamais les caractéristiques de la rue.



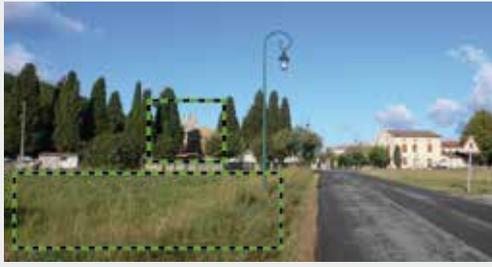
La présence de façades alignées sur rue de part et d'autre marque fortement l'entrée dans le village en créant un effet de pincement, de porte.



Implantations trop éloignées de la voie qui file sans changer de gabarit, ni marquer d'altération.

Conserver le lien entre le village et son territoire

Certaines entrées de village conservent parfois des traces de leur fonctionnement passé ou présentent une structure paysagère bien particulière en lien avec leur géographie et leur patrimoine. Il convient alors de conserver ces traces qui font partie de leur identité.



Sur cette entrée à proximité du centre du village, le glacis participe à la composition créée par l'église, l'alignement de cyprès et le cimetière. Toute construction viendrait rompre l'équilibre de la scène.

Mettre en scène l'entrée de bourg

Suivant la configuration de l'entrée, il est possible de créer plusieurs effets pour guider le regard du visiteur : resserrement des façades pour un effet de goulet (ralentissement efficace) ; décalage des implantations de part et d'autre de la rue pour un effet d'ouverture (et une mise en valeur des façades). L'entrée est ainsi bien mise en scène et lisible.



Les implantations sur rue créent deux fronts bâtis qui guident l'automobiliste de façon très claire vers le centre bourg.

L'aménagement de plusieurs lots est une occasion unique de repenser et d'améliorer une entrée de bourg. Mais il faut éviter l'écueil d'une opération immobilière trop homogène et déconnectée des caractéristiques locales. Le lotissement doit être pensé comme une mise en scène de l'entrée du village où habitants, automobilistes et piétons ont tous leur place (se rapprocher d'un architecte).



Projet d'une entrée de bourg où un bâti et son parvis qualifient chaque espace et marquent la perspective depuis la route.

Respecter l'implantation originelle du village

L'implantation en entrée de bourg peut ne pas différer de celle du centre bourg si la structure du village est déjà très lisible. L'important est alors de conserver un effet d'ensemble.

Lorsqu'une implantation en entrée de bourg n'est pas satisfaisante, il est possible de recourir au végétal. La végétalisation de la limite parcellaire atténue alors les effets néfastes en refermant la perspective.



La juxtaposition entre bâti et végétal suffit à marquer l'entrée ici. L'alignement et le respect des gabarits préservent le point de fuite vers le fond de la vallée.



La maison au premier plan ne respecte pas l'alignement sur rue dicté par le bourg : la haie crée un masque efficace.

Respecter l'implantation des éléments patrimoniaux

Souvent, l'implantation de chapelles, d'églises ou d'oratoires marque bien l'entrée de bourg. Il est donc essentiel que ces éléments restent en entrée et ne soient pas absorbés par l'urbanisation.



L'entrée de village se situe au niveau de l'avancée de la chapelle qui marque le paysage et qualifie l'entrée de bourg.

Bibliographie et liens utiles

- Réglementation : consulter le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme pour voir si le projet est compatible avec la destination de la zone. Consulter ensuite les articles 6, 7 et 8 du règlement écrit pour comprendre les règles d'implantations locales. Pour les communes incluses dans une zone de montagne (délimitée par des arrêtés ministériels en date du 6 septembre 1985), l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages ou hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants (se reporter à la Loi Montagne de 1985).
- Pour comprendre les enjeux agricoles, consulter le guide de bonnes pratiques « Agriculture et foncier : quelles possibilités d'actions pour une commune ou une communauté de communes ? » du PNRPA.
- Pour le PNRPC, le guide pratique architectural et paysager illustre des principes de base pour l'implantation.
- Les chartes architecturales et paysagères par vallée peuvent également être consultées.

Marquer les limites

Pourquoi prendre en compte les limites en entrée de bourg ?

Les limites marquent la frontière entre espaces public et privé, entre voirie et bas côtés : elles servent donc de guide à la compréhension de l'espace. Elles permettent de structurer l'entrée de bourg et de la rendre plus sûre.

Quelles limites analyser en entrée de bourg ?

- **Les limites de chaussée** : étudier leur netteté, leur matériau, les perspectives qu'elles créent.
- **Les limites entre espaces public et privé (haies, murets, clôtures)** : étudier leurs dimensions, les matériaux employés et les essences utilisées.
- **Les traces du paysage (haies bocagères, ruisseau)** : étudier leur mise en valeur.

Les outils pour améliorer les limites en entrée de bourg

Limiter pour structurer et qualifier les espaces

Les plantations peuvent améliorer la perception de la route et agir sur le comportement des usagers : rythmer la route, souligner une intersection... Suivant les situations, l'entrée de bourg gagnera à être marquée par un alignement d'arbres, par une haie ou par un arbre isolé « signal ».



Cette zone de stockage en entrée de bourg n'est pas délimitée et laisse à voir une perspective peu qualifiée. La réinterprétation des limites d'autrefois pourrait redonner une identité à l'entrée.

Limiter pour guider

L'absence de limite peut créer un sentiment de confusion chez l'automobiliste. La présence d'un élément linéaire (talus, muret, fossé, haie...) permet d'accompagner l'automobiliste et le prépare au passage de la route à la rue. Il est également possible de limiter par un changement de revêtement de sol (pavés ou galets sur champs par exemple), mais la perception est moins forte car ces éléments sont peu visibles.



Dans le prolongement de la rue, ce parking crée une surface continue d'enrobé, dilatant la perception de l'automobiliste et donc propice aux vitesses excessives. L'aménagement d'une haie séparant la rue du parking redonne la bonne échelle aux éléments.



Le pied de talus en muret permet une transition harmonieuse entre les bas-côtés et la chaussée et cadre la vue. La rue est bien délimitée et sûre.

Bien dimensionner sa limite pour conserver un rapport direct au paysage d'entrée de bourg

La hauteur de la limite entre l'espace public et privé doit être judicieusement choisie en fonction des attraits paysagers et des vues depuis la rue. En règle générale, elle ne doit pas être trop haute ni trop opaque pour ne constituer qu'un soulignement du bâti ou la limite basse d'un jardin. Ne pas oublier que les clôtures ne sont pas nécessaires partout : dans certains secteurs, les limites sont traditionnellement inexistantes.



A gauche, une haie haute crée un effet de mur au niveau de la rue. A droite, une haie basse permet de mieux comprendre le paysage.



Palissade, haie monospécifique, parpaings non enduits : matériaux rapportés à éviter.



Réaménagement d'une limite parcellaire avec des ardoises sur champs (posées sur le côté le plus étroit).



En alternant les essences hautes tiges, basses tiges et arbustes, la haie mélangée peut être utilisée comme transition efficace en entrée de bourg.

Conserver et entretenir les limites « patrimoniales »

Des murets de pierre sèche forment les pieds de talus de certains villages pyrénéens. Outre leur fonction de délimitation, ils constituent la mémoire des pratiques pastorales. Les limites incorporent parfois un mobilier ou un petit patrimoine intéressant (portail, fontaine, pilier, couronnement...). Tous ces éléments participent à l'identité locale et méritent d'être mis en valeur.



Mur de soutènement en pierre sèche ; mur en pierres et galets ; portail.

Eviter les pratiques de restauration inadaptées ou les appareillages trop grossiers

Eviter les mises à nu des chaînes d'angle, éviter la mise en place de baguettes d'angles, le décroûtage des enduits, les finitions grattées, écrasées, ou représentant une fausse usure du temps. Respecter les mises en œuvre et les savoir-faire locaux.



Murs aux appareillages non identitaires ou au jointoiment trop visible.

Imiter sans pasticher

Les ouvrages remarquables de soutènement des routes et voies ferrées sont aujourd'hui difficilement reproductibles pour des raisons de coûts. Il arrive donc d'être en présence de soutènement en béton clair très nuisible pour le paysage. Les progrès réalisés dans le domaine des bétons architecturés permettent d'aboutir aujourd'hui à des parements matricés de pierres d'une tonalité et d'un aspect pouvant bien s'intégrer dans l'identité locale.



Ouvrages de soutènement en béton lisse à gauche, et en béton matricé à droite.

Quelques coûts à titre indicatif

- Mur en pierres sèches : 250 à 500 € / m³
- Haie mélangée : 4 à 8 € / ml.

Bibliographie et liens utiles

- Réglementation : articles 11 et 13 du règlement du Plan Local d'Urbanisme pour les limites ; consulter le règlement du lotissement le cas échéant. En cas d'absence de ces deux pièces, se référer aux articles R 111-21 et R111-23 du Code de l'urbanisme.
- A consulter également : la fiche Paysage Local 2.1 concernant le végétal ; la fiche Paysage Local 2.2 pour le traitement des dénivelés ; la fiche Paysage Local 2.3 concernant la roche ; PNRPA : Fiches « les haies mélangées » ; « quelques clés pour concevoir votre clôture » ; PNRPC : guide pratique architectural et paysager ; charte architecturale et paysagère par vallée.

Respecter la volumétrie

Pourquoi prendre en compte la volumétrie en entrée de bourg ?

La perception d'entrée de bourg est mise en scène par des perspectives, des ouvertures créées par le relief, la végétation et par les volumétries bâties. Après l'implantation, la maîtrise de la volumétrie d'un bâtiment est le principal facteur de réussite d'intégration des bâtis en entrée de bourg. La volumétrie d'un bâti ne doit pas rentrer en compétition avec les espaces naturels qui doivent dominer le grand paysage.

Comment étudier la volumétrie en entrée de bourg ?

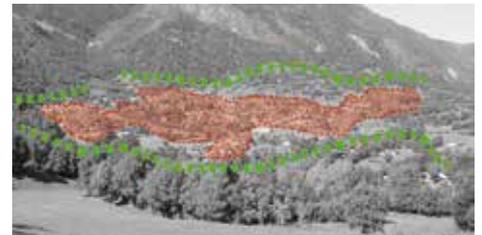
L'analyse devra porter dans un premier temps sur la physionomie globale du village depuis le grand paysage : il s'agira de juger de l'intégration globale des volumes, de comprendre la relation du bâti avec le paysage. Dans un second temps, on s'attachera à chaque volume construit (principal ou secondaire), à ses proportions et à sa toiture.

Les outils pour améliorer la volumétrie en entrée de bourg

La physionomie du village

Les constructions du village doivent privilégier une forme compacte pour éviter le mitage et l'étalement urbain, forts consommateurs d'espaces. Elles devront donc s'implanter préférentiellement en continuité des constructions déjà existantes.

Les lignes de force du paysage (formées par les boisements, les cours d'eau, le relief, l'horizon...) ne doivent pas être troublées par les nouvelles constructions.



Les constructions du village ne doivent pas interrompre les lignes du paysage.

Tendre vers une volumétrie compacte du village

Les villages ont souvent été composés avec le relief : les volumes tiennent compte des hauteurs altimétriques d'implantations.

L'ensemble doit se rapprocher d'un village compact, cohérent, où seuls dominent quelques architectures particulières (église, château...).



Composé avec le relief, la tâche bâtie de ce village impacte peu le versant boisé.

Eviter de troubler la lecture des intersections du relief

L'articulation entre les lignes du relief est souvent riche de sens : vallon, pic, lit d'une rivière. La perspective vers ces lieux importants devrait autant que possible être laissée libre de toute construction.



Ces volumes viennent troubler la lecture du vallon en s'implantant en crête : l'impact paysager est fort.

Respecter les lignes dessinées par le paysage

Elles sont une des clefs pour comprendre l'identité territoriale. Elles doivent donc guider les implantations et les volumétries qui doivent s'insérer dans les différents plans paysagers.



Ce hameau présente des volumétries importantes tout en longueur laissant libre les arrière plans paysagers.

Eviter les émergences

Existe-t-il des volumes dépassant de la ligne de crête (émergence) ?

Les volumétries sont-elles bien insérées dans le relief ?

Les constructions doivent minimiser les déblais et remblais pour s'insérer au mieux dans les lignes du relief. Les volumes ne doivent pas trop dépasser de la ligne de crête et être accompagnés d'une végétation favorisant leur intégration. Sinon, leur façade contraste trop avec le paysage alentour et impacte fortement le paysage d'entrée de bourg.



Ces pavillons de fortes volumétries marquent l'entrée du village sans s'intégrer au paysage

Les proportions du bâti

Dominer le mobilier et la publicité

En bordure des espaces publics, on essaie d'implanter des bâtiments dont la hauteur est d'au moins 5 mètres sous gouttière afin de dominer les effets de la publicité et du mobilier.



La hauteur suffisante des volumes de cette rue permet l'intégration du mobilier.

Assurer une continuité volumétrique

Il conviendrait que la différence de hauteur entre deux constructions contiguës d'une rue n'excède pas un niveau.

La profondeur des constructions devra être limitée afin d'éviter les volumes de toiture trop importants. Les constructions annexes devraient présenter une hauteur plus faible que la construction principale afin de respecter la hiérarchie de lecture des volumes.



La volumétrie fluctue de plus ou moins un niveau assurant la cohérence de la rue et évitant toute monotonie.

Conserver des formes simples pour les volumes

Les volumes des bâtis dans les Pyrénées sont souvent compacts. En entrée de bourg, cette sobriété est importante car le bâti doit faire la transition avec les volumes minimalistes des fermes. La complexité volumétrique avec annexes et garages détachés est donc peu adaptée.



Exemple d'un pavillon où le garage, les décrochés, les avancées de toitures ne permettent pas une lecture simple du volume.

La toiture

La trame des villages est souvent composée de toits à deux versants, entretenant un rapport particulier avec le relief. Il conviendra de maintenir cette caractéristique.



Toitures à deux versants

Faitages suivant les lignes de niveau

Conserver la trame des toitures existantes

Les raccords de toiture doivent être harmonieux : les différences d'inclinaison entre les versants de toitures de constructions contiguës seront réduites au maximum. Néanmoins, en zone d'activité ou lorsque le modèle prédominant diffère, d'autres types de toitures que celles à deux pans peuvent être envisagés.



La présence d'un toit composé d'un seul pan altère l'homogénéité globale du village.

En présence de peu de constructions, le modèle de toiture traditionnelle devrait dominer. En outre, les constructions secondaires et annexes situées en bordure de voirie devraient avoir le même type de toiture que le volume principal.



Même si elle est située en contrebas, cette toiture en vague fait disparaître la lecture traditionnelle des toits double pentes.

Bibliographie et liens utiles

- Réglementation : consulter l'article 10 du Plan Local d'Urbanisme concernant les hauteurs de construction. En l'absence de PLU, consulter l'article R 111-21 du Code de l'Urbanisme qui concerne l'unité d'aspect. Pour tout projet, vous pouvez vous rapprocher du CAUE et contacter votre interlocuteur local du Parc.
- A consulter également la fiche du PNRPA « Concevoir sa maison dans les Pyrénées Ariégeoises ». Pour le PNRPC : guide pratique architectural et paysager et les chartes architecturales et paysagères par vallée.

Mettre en valeur les éléments patrimoniaux

Pourquoi prendre en compte les éléments patrimoniaux en entrée de bourg ?

Même si ce sont souvent les centre-bourgs qui concentrent l'essentiel du patrimoine communal, les entrées de bourgs peuvent présenter un patrimoine intéressant. Ces éléments ont une histoire et un rapport au territoire qui mériteraient un nouvel éclairage pour révéler toute leur identité.

Quels éléments sont à considérer ?

Ce patrimoine peut concerner (liste non exhaustive) :

- le patrimoine religieux : croix de mission, chapelle, chapelle oratoire, église, calvaire, ...
- le patrimoine ferré : voie ferrée, pont, tunnel, soutènement, ...
- le patrimoine hydraulique : fontaine, lavoir, abreuvoir, canal, rigole, usine hydroélectrique, conduite forcée, moulin, scierie, ...
- le patrimoine fortifié : château, tour, enceinte, ...
- le patrimoine architectural : maison bourgeoise, grange conservée, calade, leyté (petit ouvrage inséré dans le relief), cabane pastorale, poids public, métier à ferrer, ...
- le patrimoine en limites : portail, muret, haie, ...

Cette liste est non exhaustive et tout élément peut être considéré comme du patrimoine local à partir du moment où il tisse un lien fort avec le lieu.

Les outils pour améliorer la valorisation des éléments patrimoniaux

L'embellissement

Il est essentiel de s'intéresser à l'état de conservation de l'élément en lui-même mais aussi à l'intérêt que pourrait représenter l'élément par le passé et quel lien il pourrait aujourd'hui entretenir avec le présent.



Considérer le contenant et le contenu. Cette fontaine ne présente pas un grand intérêt architectural : néanmoins, la mise en valeur de l'eau pourrait apporter du sens à l'entrée de bourg.

La cohérence des matériaux et des tonalités

Les matériaux locaux doivent être privilégiés dans les techniques de restauration. Les abords du petit patrimoine doivent être également soignés, sous peine de réduire à néant les efforts réalisés pour sa mise en valeur.



Le mur au jointoyage grossier contraste avec le parement blanc du lavoir : l'ensemble manque d'unité et de cohérence.

Un environnement sobre pour une mise en valeur plus efficace

Un patrimoine bien entretenu suffit souvent à créer une image soignée et plaisante. Les éléments de mobilier doivent donc être les plus discrets possible aux abords des éléments patrimoniaux.



Cette croix profite d'une position privilégiée au croisement de deux routes en entrée de bourg. L'aménagement sobre la met assez bien en valeur ; seul le panneau de signalisation aurait pu être implanté en contrebas.

Cette chapelle présente une architecture intéressante, néanmoins un peu étouffée par la présence des jardinières et une gestion perfectible des containers.

Travailler le pied du monument pour une meilleure mise en relief

Un élément patrimonial peut être mis en valeur en entrée de bourg par le traitement de son pied, de son soubassement, de son parvis. Ils doivent rester discrets et dans la tonalité du petit patrimoine.



Cette ancienne usine pourrait retrouver un peu de son rayonnement passé en retraitant le pied de façade par une surface enherbée (contrastant avec son crépi).



La présence des voitures impacte la perception de ce rempart qui mériterait de retrouver une certaine respiration en mémoire de l'ancien glacis.

Respecter les perspectives et les axes de composition

La restauration et l'embellissement ne suffisent pas à mettre en valeur certains éléments de patrimoine qui ont été composés selon des axes privilégiés. Il convient de conserver ces perspectives qui témoignent des liens entre le patrimoine et le territoire.



En arrière-plan, cette maison bourgeoise entretient un lien visuel direct avec le centre bourg qui sera bientôt effacé par l'implantation d'un lotissement.



La perspective sur le clocher de l'église caractérise l'identité de la rue en entrée de bourg.



L'usine hydroélectrique blanche caractérise l'entrée de bourg et renseigne sur la présence de la rivière. Elle agit comme le marqueur de l'entrée de bourg.

Insérer le patrimoine dans une scénographie

Sans une mise en scène, le patrimoine même restauré perd de son sens. Les ouvertures doivent donc être finement analysées depuis les entrées de bourg pour proposer un patrimoine visible et au maximum relié au village ou inséré dans des parcours.



La chapelle et le muret de pierre sèche pourraient former un ensemble très cohérent en entrée de ce village. Mais, le peu d'ouverture paysagère ne permet pas à l'automobiliste de remarquer ce patrimoine. Un éclaircissement du manteau végétal et un traitement plus homogène du talus redonnerait de la force à la scène.



En entrée de bourg, ce centre de loisirs présente une architecture contemporaine intéressante, jouant avec les lignes du paysage. Elle est peu mise en valeur par la présence d'un parking et de zones de stockage au premier plan. Une zone d'accueil avec des aménagements paysagers soignés permettrait de redonner une perspective intéressante au passant.



Malgré sa restauration de qualité cette fontaine se remarque peu pour l'automobiliste. Son rayonnement reste faible car elle n'est pas insérée dans une composition d'ensemble, ni reliée par un parcours piétonnier. Une différenciation du traitement du bas-côté (tonalité et matériau) permettrait de mieux la mettre en valeur.

Quelques coûts à titre indicatif : engazonnement : 2 à 4 € / m², pavage : 25 à 70 € / m², caladés : 120 à 200 euros/m².

Bibliographie et liens utiles

Lorsque l'entrée de bourg présente des enjeux patrimoniaux forts, la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) peut mieux cadrer les aménagements. Consulter le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement.

Améliorer la qualité des façades

Pourquoi prendre en compte la qualité des façades en entrée de village ?

Les façades composent et définissent l'espace public de la rue. En entrée de village, elles créent le décor de premier plan. Leur composition traduit des savoir-faire et des habitudes locales : elles sont donc également d'importants témoins de l'identité locale.

Quel lien entre composition et identité de la façade ?

L'identité locale est souvent caractérisée par une prédominance d'une lecture horizontale ou verticale de la façade. Elle définit un rythme propre à l'identité de chaque bâtiment.



La lecture verticale renvoie à la lecture des corps de bâtiment : les travées (éléments de construction délimités par deux supports verticaux) et la structure porteuse.



La lecture horizontale de la façade est celle qui différencie le plus les niveaux.

Les outils pour améliorer la composition d'une façade

Avant tout projet de restauration ou de construction, il est nécessaire d'observer avec attention la structure des anciennes façades du village. Cela permet de comprendre comment elles sont composées afin d'en tirer leurs principaux traits de caractères.

Conserver l'équilibre de la façade

Dans l'architecture traditionnelle, le plein des murs est prédominant sur le vide des ouvertures.

La conservation de matériaux traditionnels pour les trois éléments (volets, encadrements, fenêtres) maintient un vocabulaire riche pour les ouvertures. L'apparition des fenêtres PVC et volets roulants fait perdre l'équilibre de la façade.



L'absence de volets déséquilibre le rapport entre les pleins des murs et les ouvertures.

La taille des fenêtres doit respecter les proportions observées localement. Dans les Pyrénées, les fenêtres sont généralement plus hautes que larges. Parfois, il peut s'avérer intéressant de redonner du charme à la composition en ajoutant des volets et/ou des encadrements.



Ouvertures en adéquation avec des usages différenciés à chaque étage.



Ouvertures carrées ne donnant aucun sens de lecture à la façade.

Soigner les pieds de façades

Lorsque le bâti est aligné sur rue, la transition entre l'espace public et la façade mérite d'être nette. Cette jonction peut être assurée par un soubassement qui ne devra néanmoins pas nuire à la lecture de la façade.



A gauche, le marquage d'un soubassement par une bande peinte de 70 cm complique la lecture des travées et ne fait pas oublier la bande enherbée peu entretenue sur le perron. A droite, même façade avec une légère reprise valorisant son pied.

La végétalisation des pieds de façades permet parfois de mieux intégrer le bâti ou de rompre le côté minéral de l'espace public.



Comment analyser les matériaux en façade ?

Quelques repères :

Les principaux matériaux utilisés dans les Pyrénées sont **la pierre (le calcaire, les grès et le marbre), les galets de rivière, la brique, le bois**. Les enduits des habitations sont traditionnellement réalisés à la chaux alors que les granges et les bâtiments agricoles sont laissés en pierres apparentes. Les granges sont les seuls édifices où la pierre était apparente : la mise à nu systématique des pierres (décroustage) doit donc être évitée. Les façades sont souvent agrémentées de décors comme les chaînes d'angle ou les soubassements. Les **ouvertures** présentent des menuiseries traditionnellement en bois et peintes ; les encadrements sont généralement en pierre ou en bois.

S'intéresser aux détails pour comprendre l'identité locale

Il convient de regarder les détails qui constituent souvent les marqueurs de l'identité. Les balcons, loggias, menuiseries, portes, fenêtres... Ils font le charme de l'architecture. Il est souvent intéressant de regarder le bâti ancien du village pour bien cerner toutes les subtilités liées aux savoir-faire locaux : les matériaux, les proportions...



La présence d'éléments de charpente, de galerie ou de plancher en bois fait partie de la vibration locale de ce village.

Jouer sur les matériaux pour atténuer les perceptions

La lecture des surfaces pleines domine les autres éléments plus fins. Il est donc intéressant de réaliser les éléments de balcon, rampe, coursive dans des matériaux fins afin de ne pas dénaturer le rythme de lecture créé par les travées.



Sur cette entrée de bourg, le rythme des ouvertures verticales n'est pas perturbé par les balcons réalisés en fer forgé fin.

Intégrer les nouveaux matériaux dans la logique de composition

L'intégration de nouveaux matériaux ou de panneaux solaires sur les façades ou toitures en entrée de bourg ne doit souffrir d'aucun défaut. Pour les panneaux, on préférera des modèles anti reflet intégrés dans la trame de la toiture ou de la façade avec cadre et bavette de couleur noire



L'intégration des panneaux solaires aurait gagné à ce que ces équipements soient directement intégrés à la toiture.

Éviter les matériaux nus destinés à être recouverts qui dégagent l'impression négative d'un bâtiment non achevé et les **architectures rapportées** qui ne respectent ni le style, ni les appareillages locaux.



Façade en remplissage parpaings non enduite

Construction ne faisant pas référence aux modes de construction locaux.

Pourquoi jouer avec les couleurs ?

De manière générale, les tons vifs et les couleurs foncées et blanches sont déconseillés pour les façades. Mieux vaut choisir des enduits dans les tons du sable local (gris, beige, ocre).

La couleur pour mettre en avant les éléments identitaires :

Des éléments particuliers de l'architecture pourront être soulignés par une couleur légèrement plus voyante ou au contraire par une uniformité assumée.

La couleur pour masquer les dissonances :

Au contraire, si la façade présente des éléments qui perturbent la lecture, il sera alors judicieux de les peindre dans des tonalités proches.



La tonalité du supermarché prolonge le flanc de la colline



La couleur d'enduit uniforme et l'unité des toitures permettent de s'attarder sur le rythme caractéristique des ouvertures du village.



La façade présente des éléments de composition standardisés (portes de garage) peu identitaires. Celles-ci mériteraient d'être repeintes en clair pour se fondre mieux dans la façade et redonner une place à la volumétrie du bâti.

Bibliographie et liens utiles :

A consulter : article 11 du règlement écrit du PLU ; chartes architecturales, guides de recommandation des communautés de communes, fiches du CAUE, fiches pratiques des Parcs. Consulter le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ou la Direction Départementale des Territoires. Pour le PNRPA : vous pouvez également consulter la fiche « concevoir sa maison dans les Pyrénées Ariégeoises » ou « restaurer sa maison dans les Pyrénées Ariégeoises » ; pour le PNRPC : le guide pratique architectural et paysager et les chartes architecturales et paysagères par vallée.

Pour aller plus loin,

consultez l'observatoire photographique des paysages sur

www.observatoire.parcs-pyreneens.fr

Outils de mise en page et d'impression

Outils de mesure

Localisation des entrées de bourg

Accès aux fiches techniques complètes de l'analyse des entrées de bourg

Fiche simplifiée des photos réalisées

Moteur de recherche permettant la sélection des entrées de bourg selon les critères suivants : choix de Parc, choix de commune, choix d'éléments positifs et négatifs pour chaque entrée

Entrées de bourg

Numero photo: PNRPA_MAS_0_A1_546

Photo 2011

Date de prise de vue: 12/12/2011 à 16h10

Parc: PNR Pyrénées Ariégeoises

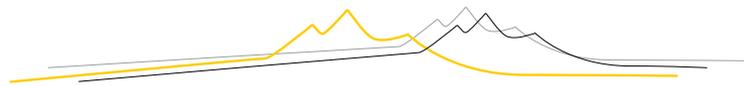
Commune: Mazzat

Fiche complète: Cliquer ici

COMBINES ENTRÉES DE

Y sont disponibles en téléchargement dans le module cartographique, les diagnostics de chaque entrée de bourg étudiée.

Le moteur de recherche permet, pour chaque fiche technique du guide (ex. : 2.2. Gérer les dénivelés, 5.2. Améliorer la qualité des façades...), de visualiser les meilleurs exemples parmi les 75 bourgs étudiés.



Les Parcs des Pyrénées françaises

Ce guide pratique a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre les 3 Parcs des Pyrénées françaises. Il a été développé à partir de l'étude de 75 bourgs pyrénéens. Il s'adresse aux élus, services techniques et maîtres d'œuvre en matière d'aménagement. Il a pour objectif de montrer, à partir de cas concrets, comment il est possible d'agir pour améliorer la qualité des entrées de bourgs et donc, plus globalement la qualité de nos paysages du quotidien.

Il est complété par un outil Internet : un observatoire des paysages qui permet, pour chaque fiche pratique développée dans le guide, d'afficher les meilleurs exemples parmi les 75 bourgs étudiés.

Pour plus d'informations

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

05 61 02 71 69

www.parc-pyrenees.com

05 62 54 16 40

www.parc-pyrenees-catalanes.fr

04 68 04 97 60



Datar

Auteurs : Samuel COUPEY (CASALS) et Stéphane VIGNE (AUSV) • Décembre 2012

Avec la collaboration du comité de pilotage composé des trois Parcs pyrénéens, des Conseils généraux, CAUE, STAP et DDT du 09, 64, 65, 66, du Commissariat de Massif, des DREAL et Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine.

Cartes postales anciennes issues de la collection du laboratoire GEODE, Université Toulouse Le Mirail.

Création graphique : www.delphine-graphisteariege.fr • Impression : SCOP Imprimerie de Ruffié - Foix - Tél 05 61 65 14 64

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, ce document a été imprimé sur du papier PEFC, avec des encres végétales d'origine française et des produits de mouillage sans alcool.

